

Bulletin du RCHTQ

*Regroupement des chercheurs-chercheuses en
histoire des travailleurs et travailleuses du Québec*



Le Bulletin du Regroupement des chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec (RCHTQ) est publié deux fois l'an. Fondé en 1972 par un noyau de chercheurs intéressés à développer l'histoire ouvrière, le RCHTQ publie son Bulletin depuis 1974.

Conseil d'administration : Georges Massé (président et professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières), Jacques Rouillard (secrétaire-trésorier et professeur à l'Université de Montréal), Marc Comby (responsable de l'édition du Bulletin).

Abonnement : (2 numéros par année):

Individu : \$ 15.00

Institution : \$ 20.00

(Les anciens numéros sont disponibles au coût de \$7.00 le numéro)

Paiement par chèque au nom du RCHTQ

Adresse : RCHTQ , Département d'histoire, Université de Montréal,
C.P. 6128,succursale Centre-Ville, Montréal, H3C 3P8.

Envoi de manuscrit, d'information ou d'annonce d'évènement: la même adresse
(de préférence sur disquette Word Perfect ou Word accompagné d'une sortie papier).

Site internet : <http://www.hist.umontreal.ca/u/ftthq/home1.html>

La principale illustration de la page couverture est reproduite de *La Presse* du 7 septembre 1973. Elle représente un autobus, affrété par la compagnie, qui servait à transporter les briseurs de grève durant le conflit de travail à la Canadian Gypsum. L'illustration, en haut à gauche, est tirée du *Bulletin populaire* du 24 janvier 1974. Elle montre une assemblée des grévistes.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1187-6484

Bulletin du RCHTQ

Le Bulletin du Regroupement des chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec

Volume 29, numéro 1 {77}, printemps 2003

ARTICLES

- 5 Les déterminants de l'image du syndicalisme et de l'activité de grève dans la population québécoise
Jacques Rouillard
- 19 La radicalisation des statuts du Regroupement des comités de citoyens de Hull : dépossession des citoyens ?
Charles-Antoine Bachand
- 33 Joliette dans la tourmente syndicale : le conflit de la Canadian Gypsum (1973-1974)
Stéphanie Poirier

DOCUMENT

- 43 La constitution du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM) (1897, 1919)

LES DÉPARTS

- 46 Mildred Helfand-Ryerson (1913-2003)

Le RCHTQ sur le WEB



REGROUPEMENT DES CHERCHEURS ET
CHERCHEURES EN HISTOIRE DES
TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU
QUÉBEC



Le RCHTQ possède son site. Vous le
retrouvez à l'adresse suivante :

[http://www.hist.umontreal.ca/u/ftthq/
home1.html](http://www.hist.umontreal.ca/u/ftthq/home1.html).

Les déterminants de l'image du syndicalisme et de l'activité de grève dans la population québécoise ¹

Jacques Rouillard
Département d'histoire
Université de Montréal

Les résultats de cette recherche proviennent de l'analyse de nombreux sondages touchant le syndicalisme et les relations de travail. Depuis plusieurs années, j'ai essayé d'en retrouver le plus grand nombre, et ce depuis le début du recours au sondage pour mesurer l'opinion publique, soit depuis la Deuxième Guerre alors que l'Institut Gallup Canada commence à sonder les reins et les coeurs des Canadiens². Historien de formation et donc intéressé à l'étude des tendances dans le long terme, j'ai accumulé les résultats de centaines d'enquêtes jusqu'à nos jours provenant d'une grande variété de maisons de sondage au Québec et au Canada. Et ce qui est encore plus intéressant pour un chercheur, c'est que certaines questions sont posées à plusieurs reprises, à des moments différents, ce qui permet de relever les fluctuations de l'opinion publique et de mieux comprendre ce qui déterminent les perceptions. En outre, je me suis intéressé à comparer les résultats obtenus au Québec et au Canada avec le même genre de questions posées aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

Je n'élabore pas sur le caractère scientifique des sondages qui sont maintenant largement utilisés par toute sorte de groupes, y compris les centrales syndicales. L'efficacité des sondages a des limites, mais il y a moyen d'en améliorer la fiabilité grâce notamment à l'accumulation de sondages où on a posé des questions relativement proches. C'est cette avenue que j'ai privilégiée au cours de mes

recherches. À noter que mon intérêt porte d'abord sur les grandes tendances de l'opinion publique et non sur le résultat précis d'un sondage à un moment donné. Dans ce contexte, il m'apparaît possible de parvenir à une image raisonnablement fidèle de l'opinion publique sur le syndicalisme et les grèves.

L'étude des perceptions est fort utile car nous vivons dans une société démocratique et les gouvernements sont sensibles aux humeurs de l'opinion publique. La plus ou moins grande sympathie pour l'action syndicale peut se traduire par des lois plus ou moins généreuses ou contraignantes pour le mouvement syndical. Rappelons que le syndicalisme et la négociation collective se sont largement développés sous la protection du législateur. L'action de l'état demeure donc déterminante à plusieurs égards sur l'évolution de l'action syndicale.

¹. Conférence prononcée au Séminaire des responsables syndicaux de la CSQ et ses affiliés, Auberge du Mont-Gabriel, 10 octobre 2002.

². Je reprends dans ce texte un certain nombre de données et l'analyse de sondages provenant de deux de mes articles: «L'image du pouvoir syndical au Québec (1950-1991)», *Recherches sociographiques*, 34, 2, 1993, p. 279-304; «Le syndicalisme dans l'opinion publique au Canada: analyse historique depuis la dernière guerre», *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 46, 2, 1991, p. 277-304.

Comme vous le noterez à mon analyse, la population surestime grandement la force du syndicalisme dans notre société. D'autres institutions ont certainement un pouvoir beaucoup plus déterminant dans l'orientation politique ou sociale. Mais ce qui importe ici ce n'est pas d'évaluer la réalité, mais de comprendre des perceptions, qui à leur tour influencent la réalité. Comme le faisait remarquer un politologue avec raison: «C'est un axiome bien connu de la sociologie des comportements que, lorsqu'un phénomène est perçu comme réel, il est réel dans ses conséquences»³. Et on pourrait ajouter un autre axiome du domaine de la communication: «La perception, c'est la réalité».

Légitimité et nécessité du syndicalisme

Même si les Québécois et Québécoises, comme nous le verrons, ne ménagent pas leurs critiques envers le syndicalisme, ils ne remettent pas en cause l'institution elle-même qui jouit en principe d'un bon appui populaire. C'est ce que démontrent les six sondages patronnés par la FTQ depuis 1986. Les deux tiers des gens interrogés sont d'accord pour dire que les syndicats sont des institutions nécessaires dans la société québécoise (tableau 1).

Cet appui à l'institution syndicale, nous révèlent certains sondages, vient du sentiment que les salariés laissés à eux-mêmes peuvent difficilement défendre leurs droits et que la négociation collective constitue un bon moyen d'améliorer leur condition⁴. Parmi les objectifs assignés au syndicalisme, on privilégie la poursuite d'une plus grande sécurité d'emploi aux salariés⁵. Cette considération l'emporte habituellement sur d'autres visés syndicales comme l'amélioration des salaires et de meilleures conditions de travail. De plus, même si on ne s'oppose pas en général au droit des syndicats d'intervenir sur des questions

d'intérêt public, les gens leur assignent un rôle prioritaire de protection des travailleurs en milieu de travail grâce à la négociation collective.

Dès les années cinquante, l'Institut Gallup a posé à deux reprises une question sur le droit des travailleurs de joindre un syndicat si c'est leur volonté; les répondants québécois ont répondu à 80% dans l'affirmative, une proportion qui est similaire à la moyenne canadienne (Question en 1951 et 1959: «Do you think workers should, or should not, have the right to organize themselves into unions?») (*The Gallup Report*, 21 juillet 1951; Carleton University, Social Science Data Archives, Canadian Institute of Public Policy, 278). L'appui au syndicalisme transparait également dans les sondages de la firme Decima en 1987, 1989 et 1991: les deux tiers des Québécois pensent que les syndicats sont encore nécessaires pour protéger les intérêts des travailleurs (Question: «Some people say that the role of unions in Canadian society has changed greatly over the last twenty years or so. They say that, although unions were started up originally to protect working people from unsafe and unfair working conditions, these circumstances no longer exist and unions have outlived their usefulness. Other people say that it is unions who have been largely responsible for improving conditions in the workplace over the years and that, although the issues they deal with have changed, unions are still needed to

³. Gérard Bergeron, *Le Canada français après deux siècles de patience*, Paris, Seuil, 1967, p. 186.

⁴. Question: «What do you think is the chief argument in favour of labour unions?» (*The Gallup Report*, 20 janvier 1973).

⁵. *The Gallup Report*, 26 déc. 1956, 10 sept. 1958, 22 avril 1961; 20 nov. 1971; 24 mars 1976; *The Reid Report*, 2, 7 (juillet 1987), p. 15; 4,6 (juin 1989), p. 9; sondage CROP (Québec) pour la CEQ, 15 mai 1985, p. 10; sondage Sorecom (Québec) pour la CSN, nov. 1987, p. 17.

protect the interests of working people. Thinking of these two points of view, which one best reflects your own?» (*The Decima Quarterly Report, Detailed Analysis*, 1987, IV, p. 238; 1989, IV, p. 234; 1991, IV p.159). Toujours dans les mêmes proportions, des personnes interrogées en 1983 et 1985 par SORECOM pensent que les syndicats jouent un rôle important de défense des droits des travailleurs (63 et 70% des répondants). La formulation de la question n'est pas donnée

textuellement; le sondeur a voulu savoir si le rôle des syndicats était très important, assez important, peu important ou pas important, dans la défense des droits des travailleurs (Sondage SORECOM pour le syndicat des Métallos, 2 octobre 1983 et *La Presse*, 19 septembre 1985, p. D7).

Tableau 1
Nécessité du syndicalisme
(en pourcentage)

	Très nécessaire	Assez	Pas tellement	Pas du tout	NSP/PR
1986	18	49	21	9	3
1993	21	47	24	7	1
1998	18	49	22	7	4
2001	22	50	20	8	1
2001	17	46	25	9	3
2002	23	49	20	7	2

Sources: CROP Inc. (Claude Gauthier et Jean Martin), *Sondage auprès des Québécois sur leur perception des syndicats, de la F.T.Q. et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec*, Montréal, juillet 1986, p. 31; *Sondage CROP pour la FTQ*, juin 1998, p. 25; *Sondage Léger et Léger pour le Fonds de solidarité*, février 1993, p. 102, février 2001, p. 10, juillet 2002, p. 5.

Les syndicats, des mal-aimés de l'opinion publique

Il est une autre question touchant la perception générale du syndicalisme dans la population qui a attiré mon intérêt car elle est posée régulièrement depuis les années 1950 par plusieurs sondeurs. Elle permet donc de suivre les fluctuations de la perception de la population au cours des dernières décennies. On a demandé aux gens si, «dans l'ensemble, les syndicats ouvriers sont une bonne ou mauvaise chose». Une autre question similaire posée

différemment permet également de suivre l'opinion de la population: «Êtes-vous favorables ou défavorables au syndicalisme?» (tableau 2). À noter que la marge d'erreur à ce tableau est plus importante car il s'agit de sondages canadiens d'où nous avons tiré les résultats pour le Québec seulement. La marge d'erreur est alors d'environ six points de pourcentage.

Tableau 2

Perception du syndicalisme au Québec
(en pourcentage)

	Bonne chose	Mauvaise chose	Réponse nuancée	Sans opinion
1952	69			
1956 (oct.)	80,8	5,3	3,9	9,4
1961 (sept.)	73,9	14,9		11,2
1970 (mai)	41,0	39,0		20,0
1976 (oct.)	43,1	42,4	5,1	9,5
1978 (oct.)	55,7	32,8	1,1	10,3
1979 (juillet)	60,0	27,3		12,8
1982 (nov.)	48,6	43,5		7,9
1987 (juin)	61	29		10
1989 (mars)	82,6	7,7		9,7
1996 (juillet)	63	30		4
1997 (fév.)	63			
1998 (juin)	60	36		5,0
1999 (avril)	57,8	38,0		3,9

Questions: «Generally speaking, and thinking of Canada as a whole, do you think that labour unions are a good thing or a bad thing?□», pour 1941 et 1946: «Are you in favor of labour unions?»; pour 1961, 1970, 1975, 1997, 1998 et 1999: «In general, do you approve or disapprove labour unions?». En 1987, la question posée par la firme Angus Reid est précédée d'un commentaire illustrant en quoi les syndicats peuvent être une bonne ou mauvaise chose; elle se termine par: «Overall, do you think labour unions are a good thing or a bad thing for Canada?».

Sources: *The Montreal Daily Star*, 17 déc. 1941, p. 11, 24 août 1946, p. 9; *The Gallup Report*, 2 sept. 1950, 25 oct. 1952, 20 déc. 1958, 10 nov. 1989; SSDA, CIPO 252, 291, 341, 373, 393, 417, 427B, 443-1, 467-1, 490-2; *The Reid Report*, vol. 2,7 (juillet 1987), p. 7; *Gallup Trends*, 1, 3 (mars 1989), p. 5; Seymour M. Lipset et Noah M. Meltz, «Canadian and American Attitudes toward Work and Institutions», *Perspectives on Work*, vol. 1, 3, 1998, p. 18 (données supplémentaires fournies à l'auteur); Reginald W. Bibby, *Canadians and Unions. A National Survey of Current Attitudes*, Work Research Foundation, 1997 (Angus Reid), p.3; mai 1999 (Gallup), p. 2 (données additionnelles fournies à l'auteur). Aussi sondage CROP pour la FTQ, 1998, p. 26. Pour les résultats touchant l'ensemble du Canada, voir notre article «Le syndicalisme dans l'opinion publique au Canada», *Relations industrielles*, 46, 2, 1991, p. 277-304.

L'analyse du tableau permet de déceler trois phases dans l'opinion générale des Québécois envers le syndicalisme (les tendances sont les mêmes dans le cas du Canada). Dans les années 1950 et 1960, le

syndicalisme jouit d'un bon appui populaire: les trois quarts des personnes interrogées le considèrent comme une «bonne chose». Pendant ces années, plusieurs autres sondages montrent aussi que les dirigeants syndicaux

répondants qui estiment que les syndicats sont une «bonne chose» et près du tiers qui en font carrément une «mauvaise chose». C'est le moment aussi où les deux tiers des et les revendications salariales des syndicats sont bien vus de la population. La sauce se gâte à la fin des années 1960 jusqu'à 1984 environ, avec à peine la moitié des personnes interrogées jugent que les syndicats ont trop de pouvoir selon les sondages annuels du Conseil du patronat du

Québec (tableau 3). Plus de la moitié des personnes interrogées croyaient jusqu'en 1989 que les syndicats détenaient un pouvoir trop grand. Les deux phases que nous avons notées de l'image du syndicalisme dans la population, l'une jusqu'à la fin des années 1960 et l'autre au milieu des années 1980, ressortent aussi des réponses apportées à d'autres questions posées sur la confiance envers l'institution syndicale, le leadership syndical et le droit de grève.

Tableau 3
Perception de la puissance du pouvoir syndical
(en pourcentage)

	Trop	Assez	Pas assez	NSP/PR
1977 (oct.)	54	27	10	9
1979 (oct.)	56	20	10	14
1981 (oct.)	55	22	9	13
1982 (nov.)	59	22	10	9
1983 (nov.)	62	23	8	7
1984 (sept.)	57	28	9	6
1986 (nov.)	53	28	12	7
1987 (nov.)	56	29	11	4
1988 (nov.)	50	31	15	4
1989 (nov.)	53	28	13	6
1990 (nov.)	46	35	13	7
1991 (nov.)	47	38	11	4
1992 (nov.)	41	37	15	7
1993 (nov.)	48	29	15	8
1994 (nov.)	46	29	17	8
1995 (nov.)	47	33	13	7
1996 (nov.)	45	32	15	8
1997 (nov.)	43	34	18	6
1998 (mai)	35	46	13	6
1999 (janv.)	48	29	15	8
2000 (janv.)	42	33	20	5
2001 (fév.)	42	42	16	1
2001 (oct.)	38	42	15	5
2002 (juin)	40	40	17	3

Question: «Dans la société québécoise actuelle, diriez-vous que les organisations suivantes (syndicats) ont trop, assez, pas assez de pouvoir ?» (Sondage CROP pour le Conseil du patronat du Québec, 1977-2000; sondage CROP pour la FTQ, 1998, p. 26; sondage Léger marketing pour la FTQ, février 2001, octobre, 2001, juin 2002).

À l'origine de cette méfiance, il y a, à notre avis, le militantisme syndical tel qu'on peut le mesurer par la fréquence et l'ampleur des conflits de travail de la fin des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980. Durant cette période (1966-1985), on dénombre, en moyenne par année, cinq fois plus de grèves ou de lock-out et trois fois plus de jours-personne perdus par 100 salariés qu'au cours des quinze années antérieures (1951-1965)⁴. La progression spectaculaire des conflits de travail s'inscrit dans la radicalisation du mouvement syndical au Québec depuis 1966 et découle aussi de la forte poussée inflationniste de la deuxième moitié des années 1970. Les travailleurs et travailleuses refusent de faire les frais de la hausse des prix par une baisse de leur salaire réel. D'où une importante vague d'arrêts de travail où l'indexation des salaires est l'enjeu principal.

Lors des arrêts de travail, les sondages montrent que les gens ont tendance à rendre les syndicats responsables de ces conflits beaucoup plus que les employeurs. C'est manifeste dans quatre sondages de la firme CROP de 1978 à 1984: 70% des répondants, en moyenne, leur attribuent la responsabilité des conflits de travail contre 7% pour les entreprises⁵. Parmi eux, on sait aussi que les non-syndiqués, qui ont une moins bonne connaissance du système de relations de travail, blâment les syndicats dans des proportions bien supérieures aux syndiqués. Il s'ensuit évidemment que l'opinion publique dirige son mécontentement beaucoup plus vers les syndicats que la partie patronale.

Et très important pour comprendre la réaction de l'opinion publique: bon nombre des conflits de travail surviennent dans les secteurs public et parapublic. Très rares dans les années 1950, ils représentent 6,6% des arrêts de travail au cours de ces années (1966-1985), mais surtout ils comptent pour le cinquième (21,7%) des jours-personne perdus⁶. Et on sait que plusieurs de ces conflits affectent directement la population qui se voit privée de certains

services publics. Avec comme conséquence que les deux tiers des répondants (65,4%), en moyenne, s'opposent au droit de grève dans les services publics selon six sondages tenus à intervalle assez régulier par l'Institut Gallup entre 1972 et 1985⁷. Pour des secteurs encore plus névralgiques dans les services publics comme les hôpitaux et les écoles, l'opposition est encore plus vive de 1977 à 1986 (tableau 4) : 80% environ des répondants sont contre les arrêts de travail dans les écoles et 87%, en moyenne, dans le secteur hospitalier⁸.

L'image du syndicalisme depuis le milieu des années 1980

Comme j'ai établi une relation étroite entre les grèves et la perception du

⁴. Question: «What do you think is the chief argument in favour of labour unions?» (*The Gallup Report*, 20 janvier 1973).

⁵. *The Gallup Report*, 26 déc. 1956, 10 sept. 1958, 22 avril 1961; 20 nov. 1971; 24 mars 1976; *The Reid Report*, 2, 7 (juillet 1987), p. 15; 4,6 (juin 1989), p. 9; sondage CROP (Québec) pour la CEQ, 15 mai 1985, p. 10; sondage Sorecom (Québec) pour la CSN, nov. 1987, p. 17.

⁴. J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 1989, p. 274 et 447.

⁵. Question: «Voici une liste de divers groupes qui ont une influence sur les principaux problèmes publics. Pourriez-vous me dire lequel des groupes est le plus responsable... des grèves?» Moyenne pour les quatre sondages: Gouvernements: 9,7%; Entreprises: 7,2%; Syndicats: 69,7% (*Le Bulletin CROP*, 1979-1, 16; 1982-4, 58; 1983-4, 10; 1984-4, 14).

⁶. *Ibid.*, p. 448.

⁷. Carleton University, Social Science Data Archives, Canadian Institute of Public Opinion, 352, 364, 404, 416, 453, 494.

⁸. *Perception de différents aspects du climat socio-économique au Québec*, Sondages CROP préparé pour le Conseil du patronat du Québec, 1977, 1981, 1984, 1986.

Tableau 4**Attitudes à l'égard du droit de grève (Québec)**
(en pourcentage)

	École/Enseignants		Hôpitaux/Infirmières		Fonctionnaires	
	D'accord	Non	D'accord	Non	D'accord	Non
1975	31(43)	55 (46)				
1976		76				
1977	18	78	14	84		
1981	19	81	13	86		
1984	13	86	11	89		
1986	14	85	10	90		
1986	21	79	16	83		
2002	54 (50)	44 (46)	50 (46)	49 (51)	54 (58)	44 (36)

Question pour 2002: *Êtes-vous d'accord ou non à ce que les groupes suivants aient le droit de grève ?*
Les résultats entre parenthèses sont ceux pour l'ensemble du Canada.

Source: *Les Canadiens et les syndicats*, Sondage Léger Marketing, juillet 2002; *Perception de différents aspects du climat socio-économique au Québec*, Sondages CROP préparé pour le Conseil du patronat du Québec, 1977, 1981, 1984, 1986; *The Gallup Report*, 1975, 1976.

pouvoir syndical, on pourrait s'attendre à ce que les quinze dernières années, beaucoup plus calmes au plan des relations de travail, donnent lieu à un retournement d'opinion envers l'institution syndicale. En effet, au cours de ces années (1986 à 1999), le nombre annuel moyen de grèves a diminué de 40% par rapport aux années soixante-dix et celui des jours de travail a fondu encore davantage (62,6%). Et ce, en dépit de l'accroissement du volume de la main-d'oeuvre salariée au cours de la dernière décennie⁹.

Des sondages récents montrent effectivement une tendance significative vers une amélioration de la confiance envers le syndicalisme. Les sondages mesurant le pouvoir syndical depuis 1990 (tableau 3) indiquent que

la proportion de Québécois qui trouvent les syndicats trop puissants est tombée substantiellement par rapport aux années 1970 et 1980 (de 67 à 44%). De plus, les deux tiers des gens depuis 1987 (66,5%) (tableau 2) approuvent les syndicats, ce qui est une remontée plutôt spectaculaire par rapport à la décennie antérieure. Cependant, il ne faudrait pas exagérer le retournement de l'humeur populaire: 44% des Québécois trouvent encore que les syndicats sont trop puissants dans les années 1990 (tableau 3) et les grèves trop

⁹. J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme...*, p. 447; *Le marché du travail*, décembre 1994, p. 15; Diane Boisvert, *Les grèves et les lock-out au Québec. Bilan de 1999*, ministère du Travail, 2000, p.6.

nombreuses (74% en 1987)¹⁰. On est loin encore d'un mariage d'amour : un sondage CROP réalisé en 1998 montre que la moitié des non syndiqués croient que les syndicats utilisent la grève de manière irresponsable¹¹ et le nombre de répondants depuis les années 1990 qui trouvent que les syndicats ont trop de pouvoir est supérieur à ceux jugent qu'ils ont assez de pouvoir (tableau 3). Il ressort néanmoins qu'avec la réduction substantielle de l'activité de grèves depuis le milieu des années 1980, l'opinion publique se montre davantage sympathique à l'action syndicale tout en conservant cependant beaucoup de réserves envers l'action de grève.

Pour les arrêts de travail chez les enseignants, l'humeur publique est devenue plus réceptive au cours des dernières années. À l'été 2002, un sondage Léger Marketing (tableau 4) évalue au Québec à 54,1% le nombre de répondants qui sont d'accord pour les enseignants aient le droit de grève (44,5% contre), ce qui représente un revirement par rapport aux années 1970 (2/3 contre). En revanche, le support n'est pas toujours aussi manifeste lorsque les enseignants exercent effectivement leur droit de grève. Le conflit de l'Alliance des professeurs de Montréal l'année dernière était approuvé uniquement par le tiers des Québécois (35% pour, 59% contre) et ce même si on approuvait majoritairement les revendications touchant le dossier de l'équité salariale¹². Il faut dire aussi que l'arrêt de travail était illégal, ce qui rendait les répondants moins enclins à approuver les enseignants. Pour les infirmières, le sondage de l'été 2002 montre que les gens sont divisés, moitié moitié, pour leur accorder le droit de grève tandis que pour les fonctionnaires, une majorité (54%) se dessinent pour leur reconnaître le droit de débrayer.

Dans les autres provinces, la population est tout aussi divisée à l'égard des arrêts de travail dans l'enseignement. Lors de

la grève générale des enseignants en 1997, 56% des Ontariens s'y opposaient contre 42% qui la supportaient. En 2002, 53% des Albertains appuyaient la loi 112 qui mettaient fin à la grève des enseignants alors que 46% s'objectaient¹³.

Je fais maintenant un petit saut du côté du reste du Canada et des États-Unis (tableau 5) afin de montrer que la perception du pouvoir syndical suit une courbe comparable à celle qui prévaut au Québec. On y trouve aussi de meilleures dispositions de l'humeur publique à partir du milieu des années 1980, ce qui correspond là aussi à une chute de l'activité de grèves. En général, l'opinion publique étatsunienne est moins critique du syndicalisme qu'au Canada parce que le mouvement syndical y est plus faible et l'activité de grèves moins importante. Mais même là, malgré une faiblesse évidente du syndicalisme aux États-Unis (taux de syndicalisation de 13%, 9% dans le secteur privé), le sondage de 2001 montre que les gens en majorité se satisfont de la force du mouvement syndical.

¹⁰. Question: «You sometimes hear people talk about the issue of labour unions going out on strike. Some people think there are too many strikes in Canada and would like to see action to reduce the number of strikes. Other people don't think there are too many strikes here and would not like to see action on this issue. Which of these two broad views is closest to how you feel about strikes?» (too often: 74%; not too often: 21%) (*The Reid Report*, II, 7, p. 22).

¹¹. Question: «Êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord que les syndicats utilisent la grève de manière responsable?» (Sondage CROP pour la FTQ, juin 1998).

¹². Sondage CROP/La Presse, *La Presse*, 24 novembre 2001, p. A3.

¹³. La question posée aux Ontariens comportait la mention grève illégale qui indispose davantage les répondants: «As you may be aware, the teachers in the province may go on an illegal strike. Based on what you've seen, read or heard, do you support or oppose the teachers going on strike?» (Angus Reid Group Poll pour le *The Toronto Sun*, 24 octobre 1997). La question posée aux Albertains comprenait la mention que le gouvernement allait confier la solution du conflit à une commission d'arbitrage dont la décision était exécutoire (Sondage Ipsos/Reid, 21-25 mars 2002).

TABLEAU 5

Évaluation du pouvoir des syndicats au Canada et aux États-Unis
(en pourcentage)

	CANADA			ÉTATS-UNIS		
	Trop puissants	Pas assez	Force adéquate	Trop puissants	Pas assez	Force adéquate
1971				55	14	24
1972				46	10	31
1974				42	10	33
1975				50	8	29
1976				52	9	28
1977				51	18	26
1979	67,9	7,2	18,9			
1980	65	7	19			
1981	66,7	7,2	20,6			
1982	67,3	6,6	15,3	48	20	25
1984	67,9	5,5	26,6			
1984	62	6	27			
1985				46	20	31
1989	41	11	42			
1990				47	13	39
1995				36	24	35
1996	46,9	10,6	42,8	30	24	46
2001				22	20	43

Canada: Questions: «Do you think labour unions are becoming too powerful, not powerful enough or are about right?»; de 1950 à 1968: «Do you think labour unions are getting too strong in Canada, or not?»; pour 1981: «Perceived power of labour unions: much too much power, too much power, about right, too little power, much too little power, depends?» (cette dernière catégorie recueille moins de 1% des réponses); pour 1984 et 1996: «Power of labour unions: too much, about right, not enough». Les pourcentages pour 1996 excluent les répondants qui n'ont pas d'opinion.

Sources: *The Gallup Report*, 2 sept. 1950, 4 oct. 1950, 29 oct. 1952, 17 déc. 1958; 19 nov. 1980; SSDA, CIPO 331, 427-B; 467-1; *Gallup Trends*, mars 1989, p. 6; The Canadian Quality of Life (York University, 1981), ZQD3B; The Canadian National Election Study, 1984, question 337; Seymour M. Lipset et Noah M. Meltz, «Canadian and American Attitudes Toward Work and Institutions», *Perspectives on Work*, 1, 3, 1998, p. 18 (données supplémentaires fournies à l'auteur).

États-Unis: Question de 1971 à 1985: «Please tell me which one statement best describes the way you feel about labor unions in this country: (1) Labor unions today are not strong enough. I would like to see them grow in power. (2) Labor unions today have grown too powerful. I would like to see their power reduced. (3) The power that labor unions have today is about right. I would like to see it stay the way it is» (Opinion Research Corporation, dans Seymour Martin Lipset, «Labor Unions in the Public Mind», dans S. M. Lipset, *Unions in transition*, San Francisco, Institute for Contemporary Studies Press, 1986, p. 312). Question de 1990 à 2001: «Unions in this country have too much power, too little power, right amount of power?» (General Social Survey Data and Information Retrieval System, Trend/laborpow, html, 1990; *The Gallup Polls Public Opinion*, 1996, p. 148; Seymour M. Lipset et Noah M. Meltz, *op. cit.*, p. 18 (données supplémentaires fournies à l'auteur); ICR of Media, 29 août 2001, *Common Dreams News Center*, 18 déc. 2001.

Aux sources de l'humeur populaire

La méfiance de la population envers le syndicalisme nous apparaît découler de l'image qu'en donnent les médias d'information¹⁴. Non pas que les syndicats soient présentés sous un mauvais jour, mais leur image souffre du moment où on parle d'eux. En effet, une bonne proportion des informations que les médias présentent du monde syndical se rapportent à des arrêts de travail appréhendés ou en cours. C'est un fait que les syndicats font la manchette lorsqu'ils sont impliqués dans une grève et, à coup sûr à la une des journaux, quand une grève touche les services publics. Plusieurs études confirment que les médias privilégient les conflits lorsqu'ils traitent de questions reliées au monde du travail. Une recherche conduite pour la Commission Beaudry montre qu'en 1984-1985, 30% des occurrences dans les quotidiens et 56% à la radio et à la télévision au Québec touchent les conflits de travail¹⁵. Je ne serais pas loin de penser que c'est encore le cas.

Et ce qui n'aide pas la partie syndicale impliquée dans ces conflits, c'est que les journalistes ont tendance à faire davantage porter leur attention sur les conséquences d'une grève pour le public que sur les enjeux qui l'ont provoquée. C'est ce que montrent aussi des études faites au Canada anglais, aux États-Unis et en Grande-Bretagne dans les années 1970 et 1980: l'action syndicale y est le plus souvent présentée à l'occasion de grèves, peu d'analyses en profondeur des causes du conflit sont faites et l'insistance est mise sur leurs effets périphériques et perturbateurs. Les médias interprètent alors leur rôle comme gardien de l'ordre public, toujours prompts à vouloir restaurer la «normalité»¹⁶.

En outre, lorsqu'une grève est déclenchée, la population a tendance à rendre les syndicats responsables des arrêts de travail bien davantage que le patronat (plusieurs sondages le montrent) car c'est le plus souvent

eux qui forcent l'entreprise à interrompre la production. Le patronat fait souvent figure à ses yeux de victime innocente. Les syndicats apparaissent alors comme la source de situations conflictuelles et de perturbations sociales auxquelles les gens souhaitent mettre fin le plus rapidement possible. Il va de soi que le public a tendance à blâmer encore davantage les syndicats lorsque les grèves surviennent dans les services publics puisque le public en subit lui-même, en partie du moins, les inconvénients. C'est pourquoi, l'appui populaire demeure plus faible pour reconnaître le droit de grève dans ce secteur.

Enfin, pour expliquer la méfiance de la population envers le syndicalisme, il faut ajouter que les syndicats sont une des rares institutions dans notre société à utiliser de façon aussi visible la contrainte, soit les arrêts collectifs de travail, pour parvenir à leurs fins. «*Glaring and palpable, it (la grève) thrusts itself rudely above the surface of society. Although not the most significant source of economic loss, it is certainly the most conspicuous*», font remarquer trois spécialistes

¹⁴. Nous avons développé ces idées dans notre article «L'image du pouvoir syndical au Québec (1950-1991)», *Recherches sociographiques*, XXXIV, 2, 1993, p. 296-301.

¹⁵. Gisèle Tremblay, *Le traitement des rapports collectifs de travail dans la grande presse d'information au Québec*, Étude réalisée pour la Commission consultative sur le travail et la révision du code du travail, Québec, 1986, p. 20.

¹⁶. John A. Hannigan, *Labour Relations: Reporting Industrial Relations News in Canada*, Centre for Industrial Relations, University of Toronto, 1985; Robert A. Hackett, «Les médias ont-ils un parti pris contre les syndicats?», *Le Travailleur canadien*, 28, 5, 1983, p. 12-14; Robert A. Hackett, «The Depiction of Labour and Business on National Television News», *The Canadian Journal of Communications*, X, 1, 1983, p. 5-50; Graham Knight, «Strike Talk: A Case Study of News», *The Canadian Journal of Communications*, VIII, 3, 1982, p. 61-79; Jerry Rollings, «Mass Communications and the American Worker», dans V. Mosco et J. Wasko (dirs.), *The Critical Communications Review*, 1, 1983, p. 135-152.

américains des grèves¹⁷. Et il s'avère que les situations conflictuelles répugnent à la population qui préfère la coopération et la bonne entente en relations de travail. Une majorité du public accepte mal la dynamique du rapport de force entre employeurs et employés et aspire à un modèle plutôt idyllique des relations de travail où les conflits seraient réduits au minimum.

Je reviens sur les médias dont un chercheur, Robert A. Hackett, faisait remarquer que la distorsion la plus importante des médias vient probablement du fait que l'on s'adresse aux auditeurs en tant que contribuables, citoyens et consommateurs, mais rarement en tant que travailleurs salariés. Les médias contribueraient alors d'une part à affaiblir le sens du «nous» propre à la classe des salariés et d'autre part à renforcer l'image que les syndicats sont un simple groupe de pression défendant des intérêts particuliers au détriment des consommateurs et du public en général¹⁸. La remarque est particulièrement judicieuse. C'est ce que montrent aussi des études aux États-Unis: la majorité des gens croient que les syndicats défendent les intérêts particuliers des syndiqués au détriment du bien-être général de la société¹⁹. Et c'est cette perception que le mouvement syndical doit s'appliquer à corriger.

Pour une meilleure image du syndicalisme

En conclusion, permettez moi de suggérer un certain nombre de pistes pour améliorer l'image du syndicalisme. En premier lieu, je pourrais conseiller aux syndicats d'éliminer les grèves et de favoriser l'harmonie sociale pour recevoir l'appui de la population. Mais c'est hors de question car, dans notre système de relations industrielles, c'est la capacité de grève qui permet un rapport de force un peu plus égalitaire avec les employeurs. Et j'endosse à ce propos la remarque de l'ex-président de la CSN, Marcel Pepin, qui a souvent répété: «Ce qui compte

pour le mouvement syndical, ce n'est pas de se faire aimer mais de se faire respecter».

Je ne vais pas suggérer non plus de porter un doigt accusateur contre le messenger, les journalistes qui pour la plupart sont eux-mêmes syndiqués et qui font généralement honnêtement leur travail. Ni suggérer de taire les conflits de travail qui, j'en suis conscient, font davantage de «bonnes nouvelles» que les activités syndicales pacifiques. Il pourrait cependant être davantage sensible à traiter des sources des conflits plutôt que d'en rester à ses effets perturbateurs.

Du côté du mouvement syndical, il y aurait lieu que les syndicats, pour améliorer leur image, s'appliquent à mettre en relief par exemple leur contribution passée au relèvement de la classe ouvrière, à l'élargissement de la démocratie et à la mise en place des grandes mesures de protection sociale. Comme historien du syndicalisme, je suis bien en mesure d'évaluer qu'ils ont été un formidable ingrédient de justice sociale et de démocratisation de la société. Dans le même sens, il importe aussi qu'ils fassent le plus souvent possible front commun avec des organismes sociaux et des mouvements communautaires, précisément pour contrer l'impression qu'ils poursuivent

17. Arthur Kornhauser, Robert Dubin et Arthur M. Ross, *Industrial Conflict*, New York, McGraw-Hill, 1954, p. 8. Voir aussi à ce sujet, Richard Hyman, *Strikes*, Londres, Fontana, 1977, p. 140-172.

18. Robert A. Hackett, «The Depiction of Labour and Business...», p. 5-50

19. En 1986, on demandait: «Dans l'ensemble, diriez-vous que les syndicats se préoccupent seulement des intérêts de leurs membres ou que les syndicats se préoccupent à la fois des intérêts de leurs membres et aussi de ceux de l'ensemble des citoyens?», Réponse: respectivement 61% et 29% (CROP, *Sondage auprès des Québécois sur leur perception des syndicats, de la F.T.Q. et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec*, 1986, p. 36). James L. Medoff, «The Public Image of Labor and Labor's Response», *Detroit College of Law Review*, 3, 1987, p. 618; Seymour Martin Lipset, «Labor Union in the Public Mind», dans S. M. Lipset (dir.), *Unions in transition*, San Francisco, Institute for Contemporary Studies Press, 1986, p. 318-321.

leurs intérêts particuliers au détriment du bien commun.

Moins fréquente par contre est la tendance pour les syndicats et les dirigeants syndicaux à s'impliquer dans des causes sociales à l'extérieur du monde syndical comme le font les gens d'affaires qui souvent patronnent des causes sociales. La philanthropie fait partie de la culture patronale, elle ne fait pas encore partie de la culture syndicale. C'est un moyen pour le syndicalisme et les dirigeants syndicaux, très mal vus dans la population (presque autant que les politiciens), de présenter une image moins revêche²⁰.

Enfin, les syndicats devraient s'appliquer à contrer une tendance malheureuse dans la société québécoise à ne plus aborder les problèmes sociaux à partir du groupe ou de la classe des travailleurs salariés, mais plutôt à partir de l'idée de classe moyenne, un concept plutôt élastique, qui réussit de plus en plus à s'imposer dans les médias. Comme jje le faisais remarquer plus tôt, les médias s'adressent aux auditeurs en tant que contribuables, citoyens, consommateurs et membres de la classe moyenne, mais rarement en tant que travailleurs salariés. Ils contribuent ainsi à affaiblir le sens du « nous » propre aux salariés et à renforcer l'idée que les syndicats sont un simple groupe de pression défendant des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général. Et conséquence récente de l'usage de plus en plus répandu du concept de classe moyenne, l'Action démocratique du Québec qui se présente comme le champion des aspirations de cette classe avec un programme issu du monde patronal.

Pour contrer cette tendance à aborder les questions sociales à partir de l'idée de classe moyenne, le mouvement syndical doit réagir affirmant la solidarité des salariés. Ces derniers représentent une proportion de plus en plus importante de la population active, toujours en hausse (80% de nos jours). Les travailleurs salariés, qu'ils soient syndiqués ou pas,

partagent des intérêts communs fondamentaux. Le filet de sécurité sociale, l'accès à l'éducation gratuite ou la protection contre les accidents de travail par exemple sont largement le résultat de l'action syndicale et ce sont des programmes qui profitent à tout le monde. De même, les augmentations salariales des non-syndiqués suivent de très près les hausses obtenues par les syndiqués. Historiquement, les gains salariaux ou autres avantages obtenus par les syndicats ayant un bon rapport de force se transmettent graduellement vers les non-syndiqués. Le patronat québécois est fort conscient de cet effet d'entraînement, notamment pour le secteur public et parapublic. Un nivellement vers le bas des salariés ne profitent en rien à l'ensemble des salariés.

Puisqu'il est question de rémunération, je vous fais part des résultats de mes dernières recherches sur les salaires réels des travailleurs au Québec comme au Canada, syndiqués comme non-syndiqués, mesurés en terme de salaire horaire ou hebdomadaire. On constate que les salaires moyens, une fois déduite la hausse des prix, n'ont pas augmenté au cours des vingt dernières années, ce qui ne s'est jamais produit depuis le début du siècle. Chaque décennie a toujours vu le pouvoir d'achat des salariés croître. Mais avec la « nouvelle économie », il a régressé dans les années 1980 et est demeuré stable dans les années 1990, les salaires augmentant tout juste au niveau de l'inflation. Comme vous le savez, ces années ont été encore plus épicées pour les employés directs et indirects de l'administration québécoise. La dernière enquête de l'Institut statistique du Québec pour 2001 montre que la rémunération globale de

²⁰ Nous avons analysé la perception des dirigeants syndicaux dans « Les dirigeants syndicaux, des mal-aimés dans l'opinion publique », *Bulletin du Regroupement des chercheurs en histoire des travailleurs et travailleuses québécois*, 27, 2 (2001), p. 23-36.

ces employés (tenant compte des avantages sociaux) est en retard de 5,3% par rapport aux autres salariés québécois et de 10,9% par rapport aux autres salariés syndiqués²¹. Pour l'ensemble des travailleurs salariés, la rémunération moyenne a régressé, et ce malgré un enrichissement collectif puisque le produit intérieur brut en terme réel au Québec comme au Canada s'est accru et que la productivité du travail est aussi à la hausse depuis les années 1980²². Je ne suis pas loin de penser qu'on assiste à une nouvelle répartition de la richesse dans notre société.

Enfin, à défaut de profiter de l'enrichissement collectif, les syndiqués peuvent à la limite se consoler à l'idée que leur syndicat monte dans l'estime populaire. ■

²¹. Institut de la statistique du Québec, *Rémunération des salariés. État et évolution comparée*, 2001, sommaire, p. 15.

²². Le produit intérieur brut en terme réel au Québec a progressé de 2% par année de 1980 à 1989 et de 1,1% de 1990 à 1995 alors que la productivité du travail s'est accru d'un peu plus de 1% par année en moyenne (1,1% au Québec de 1980 à 1990; 1,0 % au Canada de 1978 à 1999) (*Oser choisir ensemble. L'économie du Québec: revue des principales tendances*, Gouvernement du Québec, Fiscalité et financement des services publics, 1996, p. 17; Statistique Canada, *Le Quotidien*, 1er mai 2000, p. 5).



Caricature illustrant une injonction donnée par un juge contre les organisations syndicales.

La radicalisation des statuts du Regroupement des comités de citoyens de Hull (RCCH) : déposssession des citoyens ?¹

Charles-Antoine Bachand
Étudiant à la maîtrise à l'Université
d'Ottawa

Le rôle des groupes d'action politique² et des groupes d'extrême-gauche dans le développement du mouvement communautaire du Québec des années 1960-1970 reste un chantier en friche pour le chercheur. En effet, outre quelques rares témoignages, l'organisation réelle de ces groupes — que ce soit le Parti communiste du Québec (PCQ), le Parti communiste du Canada marxiste-léniniste (PCC-ML), le groupe En lutte!, le Parti communiste ouvrier ou le Groupe marxiste révolutionnaire — ainsi que leur impact sur les groupes populaires du Québec ne furent, à toute fin pratique, jamais explorés.

Plusieurs auteurs, dont Robert Comeau, affirment l'importance de ces groupuscules dans le développement d'une analyse politique québécoise entre 1930 et 1960, pourtant, ce qui advint de ces groupes après 1960 reste un grand mystère pour les historiens. Si certains sociologues et politologues se sont penchés sur la question à la fin des années 1970, au milieu des années 1980, la mode était déjà passée. De leur côté, les historiens n'allaient explorer cette facette de l'histoire du Québec qu'à partir de la fin des années 1980, et ce, que très sommairement. La disparition de la quasi totalité des groupes d'extrême-gauche (sinon le PCQ, le PCC (ML) et la IV^e Internationale) a peut-être contribuer à ce déclin marqué dans l'intérêt qu'ils suscitaient chez les chercheurs. À moins que, plus simplement, les historiens en mesure de mener à bien des études dans ce domaine ne se sentent trop près de leur sujet. Quel qu'en soit la raison, il reste que, outre

l'étude de M. David Milot³, les groupes d'extrême-gauche restent dans l'ombre de l'éclairage que tente de jeter l'historien sur notre passé.

C'est dans cette optique que l'étude de l'évolution des comités de citoyens de l'Île de Hull⁴ semble pertinente. En effet, s'il existait des groupe d'action politique dans les milieu communautaires québécois des années 1970 et que ces groupes eurent un impact sur le développement de celui-ci, il apparaît qu'un milieu aussi animé, aussi tourmenté que l'Île de Hull, serait un champ d'investigations privilégié. De par sa vocation industrielle et de par les changements radicaux que vécu la cité de Hull dans les années 1960, celle-ci semble être un «melting pot» que l'historien aura grand intérêt à explorer.

¹ L'auteur aimerait remercier M. Peter Bischoff de l'université d'Ottawa pour l'aide qu'il lui apporta dans la rédaction du présent texte.

² Ce que nous appelons ici « groupes d'action politique », ce sont les groupes avec des objectifs de luttes politiques bien définis tel, le Parti communiste du Québec, le Parti communiste du Canada marxiste-léniniste, le groupe En Lutte!, la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada, le groupe marxiste révolutionnaire ou tout autre groupe ayant une propension à vouloir prendre le pouvoir. Dans les années 1960 et 1970 au Québec, il est surtout question de groupe d'extrême-gauche.

³ David Milot, *Conceptions et pratiques culturelles communistes au Québec : (1973-1982)*, Montréal, Mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 2000, 147 pages.

⁴ Ce qui est communément entendu comme étant l'Île de Hull constitue le centre de Hull constitué de quartiers qui étaient jusqu'à tout récemment essentiellement ouvriers.

La ville de Hull naquit essentiellement de ce qui devait devenir pour plus d'un siècle son premier moteur de développement : l'industrie du bois. La rivière des Outaouais comme la rivière de la Gatineau furent, dès les premiers temps de l'occupation du territoire Outaouais par les blancs, des artères importantes du développement de la région. Il n'est donc pas étonnant que l'industrie du bois s'établisse sur leurs berges et à plus forte raison là où leurs eaux se croisent. Hull fut donc, pendant longtemps, le cœur de l'industrie forestière et papetière et elle se développa autour des usines qui la faisaient vivre. Ce qui semble être venu changer la donne, c'est la décision de la reine Victoria de choisir la ville voisine d'Ottawa comme capitale du Canada.

Dès la rédaction du Rapport Holt⁵ sur la réaménagement urbain de la capitale fédérale en 1915, il était question de relocaliser les industries de Hull hors de la vue d'Ottawa. Il appert que toute capitale digne de ce nom ne devait en aucun cas avoir dans sa cours arrière des industries lourdes. Pourtant, ce n'est qu'en 1950 que le Plan Gréber⁶, qui prévoyait une rénovation urbaine massive des berges québécoises de la rivière des Outaouais, est rendu public. La «rénovation urbaine» que prévoyait le Plan Gréber et sur lequel se basèrent les élus fédéraux et municipaux des années 1960 exigeait l'expropriation de centaines de maisons et de milliers de logements. Ce qui avait été, depuis la fondation de la ville de Hull, un quartier ouvrier devait être, à toute fin pratique, rasé pour permettre la construction de nouveaux édifices à bureaux et de tout un réseau routier répondant aux besoins des quelque quarante mille (40 000) fonctionnaires qui devaient y travailler. Aussi est-ce en réaction au début des expropriations dans le cœur de l'Île de Hull que les premiers groupes de citoyens virent le jour. Avec l'aide de l'évêché de Hull nouvellement créé et établi dans l'Île de Hull, ce qui devait être connu sous le nom de l'Assemblée générale de l'Île de Hull

(AGIH) prit forme et fit rapidement connaître ses craintes et griefs quant à la rénovation urbaine en cours.

De 1968 à 1973, l'AGIH prit nombre d'initiatives dans le but d'informer le gouvernement des revendications des citoyens de l'Île de Hull. L'AGIH fonctionnait en effet en conjuguant les efforts de six comités de citoyens différents, d'un comité de coordination et de quelque 115 membres individuels. Son mandat se résumait à aider les citoyens dans leurs démarches pour retrouver un minimum de qualité de vie dans leur quartier. Il y avait des comités de locataires, de propriétaires; il y avait aussi des comités responsables de la santé, des écoles et des assistés sociaux⁷. Pourtant, rapidement il s'avéra que l'analyse que faisait l'AGIH de la situation dans l'Île de Hull ne concordait plus avec la réalité des expropriations continues dans le secteur du boulevard Laramée et surtout, n'était pas en mesure d'expliquer la spéculation sauvage qui minait la qualité de vie des résidents de l'Île de Hull. La première initiative pour organiser les comités de citoyens fut donc peu à peu remplacée par une analyse plus radicale de ce qui se passait, une analyse qui permettait de comprendre les forces en jeu dans l'évolution de l'Île de Hull.

«C'est aussi dans ce contexte de remise en question que l'AGIH transforme ses propres structures organisationnelles. On abandonne la représentation directe des citoyens; l'AGIH devient le Regroupement des comités de

⁵ Sir Herbert Holt, *Report of The Federal Plan Commissions For The Cities Of Ottawa And Hull*, Ottawa, 1915.

⁶ Jacques Gréber, *Projet d'aménagement de la capitale nationale*, Imprimeur du Roi, 1950.

⁷ Marc Bachand, «Comité de citoyens et enjeux urbains à Hull», *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 4 n° 44, (automne 1980), pages 135.

citoyens de Hull (RCCH). Tandis que le groupe de recherche sur l'urbain devient Logement-Va-Pu, les différents comités de locataires et de propriétaires disparaissent au profit de comités de quartiers. On divise l'Île de Hull et chaque secteur doit, théoriquement, se donner un comité de quartier.⁸»

Ainsi naquit en 1972 le RCCH. Cependant, peu à peu, des questionnements sur ce que devait être le mandat exact du RCCH surgirent en son sein également. Les citoyens devaient-ils toujours fonctionner à partir de comités de citoyens ou de comités de quartier? Le RCCH devait-il avoir un mandat plus politique? Et qu'est-ce qu'une telle orientation politique impliquait réellement? Ces questionnements aboutirent en 1975 à ce qui fut appelé le Rapport Viau⁹, rapport qui tentait d'établir clairement les statuts du RCCH sous forme de regroupement de comités de quartier et qui tentaient de mettre un terme définitif aux tractations politiques naissantes minant l'organisation du RCCH. Pourtant, certains continuaient de favoriser une lutte plus politisée que ce que recommandait le Rapport Viau et produisirent de nombreuses propositions qui, semble-t-il *a posteriori*, allaient finalement mener le RCCH à un capharnaüm organisationnel sans issue, capharnaüm causant, à l'été 1978, une ultime scission entre les membres.

C'est, selon nous, dans ce contexte que se pose clairement la question du rôle des citoyens et des membres de groupes d'action politique dans l'évolution des objectifs du RCCH.

Évolution dans les statuts du RCCH

Comme nous l'avons vu, en 1975, quelques membres du RCCH reçoivent le mandat de poser clairement la position du RCCH et ses statuts organisationnels, et ce, en tenant compte

d'un échancier serré. Ce que le Rapport Viau vint confirmer fut d'abord le fonctionnement à base de comités de quartier du RCCH. Chaque section de la ville de Hull devait se constituer un comité de quartier qui siègerait à l'assemblée générale du RCCH et qui ferait valoir les intérêts et besoins des habitants de leur quartier. Par ailleurs, le Rapport Viau vint mettre en perspective l'importance de donner un Comité de coordination au RCCH. Ce Comité de coordination devait faire office d'instance décisionnelle pour les questions ne relevant pas de l'assemblée générale. Les auteurs du Rapport Viau affirmaient, de surcroît, que le RCCH devait se doter de différents comités qui exploreraient les diverses facettes de la vie dans la ville de Hull. Par exemple, il y fut suggéré de créer des comités de loisir, d'école, de santé, de personnes âgées, de garderies, de lieux de travail, de logement, etc. Ainsi, le Rapport Viau voulait véritablement regrouper toutes les facettes des besoins des habitants de la ville de Hull au sein d'une organisation.

Il est à noter que le Rapport Viau est lui-même très différent dans les objectifs qu'il trace pour le RCCH des statuts qu'avait l'AGIH depuis 1967. En effet, au contraire des mandats de l'AGIH qui ne suggéraient que d'informer le gouvernement des revendications des citoyens, les auteurs de ce rapport affirmaient que l'objectif principal d'un regroupement comme celui du RCCH devait être de devenir «une force de rassemblement des travailleurs de Hull pour prendre le pouvoir¹⁰.» Cependant, la question de donner au RCCH une stricte orientation politique est complètement évacuée.

⁸ *Ibid.*, p. 137.

⁹ Pierre Viau et al., *Rapport Viau*, Hull, 1975. In Roger Poirier, *Qui a volé la rue Principale?*, Montréal, Départ, 1986, pages 314-315.

¹⁰ *Ibid.*

Malgré la teneur du Rapport Viau et malgré qu'il souligne l'urgence de réorganiser les groupes populaires de Hull (il suggérait qu'en date du 31 décembre 1975, tous les comités de quartiers soient mis en place, consolidés et ouvrent, dans les quartier, d'autres fronts de lutte que celui du logement), il appert, qu'à la fin de l'été 1975, rien n'avait été fait. En effet, au mois d'août 1975, certains membres du RCCH rendirent public un document qui affirmait que les recommandations du Rapport Viau étaient restées lettres mortes¹¹. Les membres signataires de ce document réitéraient l'importance de suivre les recommandations du Rapport Viau et l'échéancier qu'il dressait. Ce document semble confirmer qu'il y avait, dès cette date, des conflits internes au RCCH sur ce qui devait advenir de ses statuts malgré l'unanimité qu'avait tenté de créer les auteurs du Rapport Viau. Les griefs des membres du RCCH devaient pourtant rester eux aussi sans réponse pour plus d'un an encore, date à laquelle le Comité de coordination — comité rassemblant l'essentiel des pouvoirs décisionnels — lance une toute autre proposition quant à l'organisation des groupes populaires de Hull.

C'est, en effet, en novembre 1976 que le Comité de coordination du RCCH rendait public un tout nouveau document¹². Ce document, intitulé *Projet de regroupement des organisations populaires de l'Outaouais*, venait mettre en lumière ce que devait être, aux yeux des membres du Comité de coordination, les changements à apporter dans l'organisation du RCCH. D'abord, le Comité de coordination annonçait un changement de cap majeur. En effet, le Comité de coordination soutenait que le RCCH devait dès lors se doter d'une orientation politique précise lui permettant de prendre position sur l'échiquier politique. Le Comité de coordination affirmait donc que la lutte devait maintenant passer par le volet politique des choses et non plus uniquement par l'organisation communautaire.

Il est aisé de comprendre toute l'ampleur de cette annonce. Le RCCH, comme l'AGIH avant lui, s'était toujours vanté d'accepter tous les citoyens ayant des griefs ou des besoins particuliers. Au départ, il y avait même eu création d'un comité de propriétaires. L'orientation politique des membres n'avait jamais été un facteur de préoccupations, pourtant, soudainement, la question se posait le plus crûment qui soit. Le Comité de coordination proposait explicitement qu'à défaut d'adhérer aux objectifs politiques du RCCH, les membres seraient, sinon exclus, du moins réduits au silence en perdant leur droit de parole et de vote. L'élaboration d'une telle orientation politique sous-entendait en effet que tous les groupes membres du RCCH devaient maintenant se rallier sous un drapeau idéologique commun celui choisit par le Comité de coordination.

Qui plus est, le Comité de coordination soutenait aussi que le RCCH devait devenir non plus un regroupement de comités de citoyens de citoyens comme son nom l'indiquait encore, mais bien un regroupement de groupes populaires. Se posait maintenant cruellement la différence entre comités de citoyens et groupes populaires. Le Comité de coordination l'expliquait comme suit : «un groupe populaire est un groupe qui vise à regrouper sur une base large autonome une couche particulière du peuple travailleur et lutte pour la défense de son bien-être, le plus souvent pour un droit particulier¹³.» Ainsi, pour la première fois au sein du mouvement communautaire de l'Outaouais, l'expression «groupes populaires» était strictement définie. *Le Projet de*

¹¹ *Document (2)*, août 1975. Les sources citées dans la présente étude sont issues des archives personnelles d'un militant de l'époque et feront l'objet d'un dépôt aux Archives nationales du Québec à Gatineau.

¹² Comité de coordination du RCCH, *Projet de regroupement des organisations populaires de l'Outaouais*, novembre 1976.

¹³ *Ibid.*

regroupement des organisations populaires de l'Outaouais identifiait même ce qui ne devait pas être reconnu comme étant un groupe populaire.

«Est le contraire de cette définition tout groupe qui est d'une quelconque façon (financièrement, idéologiquement) intégré aux institutions de la bourgeoisie (ses organisations économiques et son État) : cette intégration se traduit généralement par le fait que de tels groupes non populaires limitent leur activité à fournir des services individuels et/ou collectifs¹⁴.»

Ainsi, tout groupe qui n'avait pas de base politique et qui ne cherchait pas à organiser les travailleurs était dès lors considéré comme «non populaires» et ne pouvait plus être membre du RCCH. Les recommandations du Rapport Viau étaient par le fait même réduites à néant.

Ce document marque un tournant décisif dans l'histoire organisationnelle du RCCH. En effet, l'élaboration d'une orientation politique et la greffe d'une définition stricte à des termes qui avaient été utilisés sans autre pensée depuis les débuts de l'AGIH en 1968 viennent mettre en lumière une attitude complètement différente de ce qu'elle avait été jusqu'alors. Un durcissement de ton apparaissait au grand jour. Le Comité de coordination avait tout simplement passé outre les recommandations du Rapport Viau pour suggérer leurs propres statuts et objectifs.

Au début de l'année 1977, le Comité de coordination rendait public un autre document, *Proposition de restructuration du RCCH*, dans lequel il réitérait ce qu'il croyait devoir être les statuts du RCCH, à savoir un regroupement de groupes populaires¹⁵. Ce document, reprenant l'essentiel des recommandations faites précédemment quant aux changements à apporter à la structure organisationnelle du RCCH, était pourtant plus élaboré que le précédent et tentait de mieux expliquer en quoi

le Comité de coordination considérait cette restructuration nécessaire. Le Comité de coordination expliquait donc que les comités de quartier dont parlait le Rapport Viau ne pouvait être perçu que comme «une conséquence d'une orientation politique réformiste¹⁶» et ne pourraient jamais faire avancer la «lutte». Dans cette optique, le Comité de coordination laissait le soin de critiquer plus exhaustivement les comités de quartier à Logement-va-pu, groupe populaire qui avait déjà fait une autocritique politique en 1976¹⁷. Par ailleurs, ce document venait définitivement asseoir, à l'aide de trois critères très stricts, ce qui devait être perçu comme étant un groupe populaire «authentique» et ce qui n'était qu'un groupe «non populaire». Selon le Comité de coordination, pour être considéré comme groupe populaire il fallait :

- que le groupe s'adresse aux travailleurs(es) et défende leurs droits et intérêts. Par exemple, la Chambre de Commerce ne répond pas à ce critère.
- qu'il vise à les regrouper largement. Par exemple, l'ACEF répond au premier critère mais non à celui-ci.
- qu'il soit, par sa structure ou son orientation, indépendant de tout contrôle direct de l'État ou de toute autre organisation économique ou sociale de la bourgeoisie. Par exemple le groupe d'assistés-sociaux que tente de mettre sur pied la Clinique juridique dite Populaire de Hull répond aux deux premiers critères mais non à celui-ci.¹⁸

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Comité de coordination du RCCH, *Proposition de restructuration du RCCH*, 21 mars 1977.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Roger Poirier, *Qui a volé la rue Principale?*, Montréal, Départ, 1986, pages 310-312.

¹⁸ Comité de coordination du RCCH, *Proposition de restructuration du RCCH*, 21 mars 1977.

Ces critères peuvent peut-être sembler anodins et sans intérêt, cependant ils sont on ne peut plus représentatifs de la radicalisation qui se tramait alors au sein du Comité de coordination du RCCH. En effet, ces critères excluent nombre d'organismes qui furent créés et administrés par des citoyens de l'Île de Hull sans qu'ils n'aient pour autant d'objectifs politiques bien définis. De surcroît, ces critères excluent tout groupe qui ne cherche pas à regrouper, mais plus simplement à aider les citoyens dans le besoin comme l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF), le Dispensaire du citoyen et les Centres d'animation familiale (CAF) pouvaient le faire. Ainsi, en ajoutant ces critères à la volonté de donner une orientation politique bien définie, il apparaît évident que le RCCH n'est plus qu'une unité centralisée au sein de laquelle ne peuvent évoluer que les représentants des groupes sélectionnés comme étant «authentiquement» populaires. Toutes ces recommandations seront, malgré tout, acceptées par l'assemblée générale du RCCH le premier juin 1977¹⁹.

Sur la base des recommandations faites en début d'année 1977, de l'acceptation de ces recommandations par l'assemblée générale du RCCH en juin 1977 et de la rencontre informelle des membres du RCCH au mois d'octobre 1977, le Comité de coordination du RCCH décida, au début de l'année 1978, de convoquer une rencontre multilatérale des groupes populaires et autres comités de citoyens en date du 8 mars 1978 pour y réitérer la nouvelle orientation du RCCH et tenter de l'expliquer aux différents acteurs du milieu. Il est aisé de conclure, de par cette volonté de justifier à nouveau leurs propositions, qu'il y avait une opposition soutenue à ce que tentait de faire le Comité de coordination.

Le document préparatoire de cette rencontre, intitulé *Projet de statuts du Rassemblement des groupes populaires de l'Outaouais (RGPO)*²⁰, est pourtant beaucoup

plus radical dans son orientation que tous les différents documents précédents. Le Comité de coordination semble avoir signé définitivement l'arrêt de mort des comités de quartier. Qui plus est, en plus des trois critères que devaient remplir un organisme pour être considéré comme groupe populaire par le RCCH, s'ajoutent, avec ce document, trois autres conditions préalables à leur acceptation au sein du RCCH, à savoir :

- en faire une demande écrite
- exister depuis au moins six mois
- accepter les présents statuts²¹

Ces ajouts quant aux règles régissant l'admission des membres du RCCH viennent encore une fois alourdir le processus d'acceptation. En effet, outre le fait que déjà avec la stricte définition mise de l'avant quant à ce qu'est un groupe populaire dit authentique, il faut que les groupes populaires reconnus comme tel par le RCCH qui veulent en devenir membre acceptent tous les statuts de celui-ci sans exception (y compris l'orientation politique) et qu'il existe depuis au moins six mois. Ainsi le Comité de coordination pouvait-il se permettre de ne pas inviter à participer aux rencontres du RCCH des groupes comme le Comité École qui, à la fin de 1977, n'existait que depuis 3 mois. De plus en plus de raisons officielles existaient pour exclure des comités du RCCH et de ses délibérations.

Par surcroît, le Comité de coordination du RCCH explique dans ce document ce que devaient être les structures internes du RCCH,

¹⁹ Comité de coordination du RCCH, *Invitation à une réunion pour les groupes populaires et leurs membres*, 3 octobre 1977.

²⁰ Comité de coordination du RCCH, *Projet de statuts du Rassemblement des groupes populaires de l'Outaouais (RGPO)*, 8 mars 1978.

²¹ *Ibid.*

structures qui devenaient de plus en plus complexes. Les exemples les plus frappants de la radicalisation et d'une certaine forme de centralisation dans les structures que propose le Comité de coordination du RCCH sont les procédures de convocation de l'assemblée générale et du comité de délégués. En effet, ces deux paliers décisionnels du RCCH ne peuvent être convoqués respectivement que par le Comité de coordination et le coordonnateur. Ainsi, le pouvoir de convoquer une assemblée ou une rencontre n'est du ressort que de quelques personnes et non de tout groupe de membres qui en sentirait le besoin. Nous verrons que cet état de fait posera de sérieux problèmes par la suite.

Par ailleurs, il est important de souligner que le document préparatoire de la rencontre du 8 mars 1978 décrit aussi relativement bien l'organisation interne des paliers décisionnels du RCCH. Ainsi, l'organisation du comité de délégués est définie comme suit : «[le comité de délégués] se compose de deux délégués par groupe affilié; les délégués sont responsables devant leur groupe, et ils doivent leur rendre compte de ce qui se passe au comité²².» Aussi, est-il évident qu'à partir de cette date, tout membre individuel est complètement exclu et qu'uniquement les membres élus par leur groupe respectif ont le droit de siéger à ce comité. L'organisation suggérée est maintenant très loin de ce qu'elle était à ses débuts et encore plus loin de ce qu'elle était dans les années de l'AGIH qui comptait quelque 115 membres individuels.

Cette exploration de l'évolution structurelle du RCCH et des recommandations de son Comité de coordination permet de prendre conscience de toute l'ampleur de la radicalisation du RCCH lui-même. L'analyse des différents documents constitutionnels du RCCH entre les années 1975 et 1978 démontre sans équivoque possible un durcissement important dans ses objectifs et dans ses statuts.

Le RCCH passait d'un regroupement de comités de citoyens à un regroupement de groupes populaires dit authentiques avec une stricte orientation politique. L'élaboration de cette «orientation politique définie» et la définition de ce qui devait être entendu comme étant un «groupe populaire authentique» sont autant d'exemples significatifs de ce durcissement du ton, ton qui s'apparente de plus en plus à celui qui se retrouvait dans les écrits des groupes d'action politique de Montréal tels la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada ou le groupe En Lutte!. La suite des événements allait démontrer que cette radicalisation, loin de faire unanimité, créa une scission importante et définitive.

La radicalisation et les luttes qu'elle fit naître

Durant cette période de transformation des statuts du RCCH, d'autres événements se tramaient qui allaient aussi avoir leur rôle à jouer dans ce qui allait advenir du RCCH. Un exemple significatif de ce que nous appellerons ici les «éléments catalyseurs» de la rupture interne du RCCH est le différend qui faisait rage entre la Garderie Saint-Rédempteur et l'Atelier des Jeunes au début de l'année 1978.

À cette époque, l'Atelier des Jeunes et différents autres groupes tels la Garderie Saint-Rédempteur et SOS Garderie sont à organiser des négociations avec la Commission scolaire Outaouais-Hull (CSOH) pour avoir accès à des locaux gratuits. Ces négociations semblent avoir été relativement ardues et les groupes concernés formèrent ce qu'ils appelèrent un comité de lutte.

En date du 13 février 1978, le comité de lutte devait se rencontrer, mais la Garderie

²² *Ibid.*

Saint-Rédempteur refusa de s'y présenter et fit une demande quant au report de la rencontre à une date ultérieure. Le 17 février une lettre fut envoyée par l'Atelier des Jeunes aux parents de la Garderie Saint-Rédempteur critiquant leur décision de retarder la rencontre du comité de lutte et leur rappelant que la lutte devait se faire de façon solidaire²³. En réponse à cette accusation à peine voilée de nuire à la lutte, la Garderie Saint-Rédempteur rédigea, en date du 21 février, une lettre explicative dans laquelle ses membres justifiaient leur décision de retarder la rencontre du comité de lutte et surtout dénonçaient l'attitude d'une représentante de SOS Garderie qui, passant outre le parent mandaté par la Garderie Saint-Rédempteur pour expliquer leur décision, visita trois parents de la Garderie le soir du 13 février en exigeant des explications²⁴.

Ainsi, cet événement qui semble banal *a priori* devient très représentatif de ce qui se passait à l'époque dans le milieu communautaire de Hull. En effet, SOS Garderie et l'Atelier des Jeunes entretenaient des relations étroites avec le Comité de coordination du RCCH. Or, nous avons vu que celui-ci propose une radicalisation de la lutte de plus en plus importante. Ce durcissement vient parfaitement s'inscrire dans la dynamique de cet événement. Un groupe, en l'occurrence la Garderie Saint-Rédempteur, doit rendre des comptes quant à sa décision de demander de retarder la réunion du comité de lutte. Que dire de l'autonomie théorique des groupes à prendre des décisions internes et à se retirer d'activités précises? Que dire du fonctionnement démocratique des comités en relations étroites avec le RCCH? À la lumière de cet événement, il apparaît que la relation entre des groupes qui devaient être égaux était teintée d'une hiérarchie implicite.

Par ailleurs, un document rendu public le 27 février 1978 par le «Groupe des 6»²⁵, montre que cet événement était perçu par

certains organismes comme s'inscrivant dans une perspective plus large de perte d'autonomie des groupes indépendants²⁶. Cette missive, ou plutôt cet acte d'accusation du Groupe des 6 affirmait que, non seulement SOS Garderie dépassait les limites du convenable dans les relations entre organismes communautaires²⁷ mais que, de surcroît, le RCCH ne répondait plus aux attentes de ses membres et des autres groupes communautaires de Hull et que partant, la tenue d'une rencontre traitant des objectifs des groupes populaires était impérative. Il y est écrit que «les groupes populaires subissent à l'heure actuelle des attaques, remettant leur existence en question, en provenance tant du groupe SOS garderie que de groupes de droite comme Anti-Pauvreté et le CDC.» Cette lettre met en lumière toute l'importance de cet événement dans le milieu communautaire de l'Île de Hull en 1978. Il y a réellement une lutte ouverte entre différents comités qui se regroupent maintenant en «factions». Il est maintenant évident qu'il ne s'agit pas là de banalités. Au début 1978, les groupes populaires de Hull n'étaient vraisemblablement plus en mesure de fonctionner de façon concertée et un manque flagrant de confiance régnait de part et d'autre.

²³ 17 février 1978, *lettre aux parents et travailleurs de la Garderie St. Rédempteur*, rédigée par l'Atelier des Jeunes

²⁴ 21 février 1978, *lettre aux parents et travailleurs des Ateliers des Jeunes*, rédigée par la Garderie Saint-Rédempteur.

²⁵ Ce qui s'appelait à l'époque le Groupe des 6 était en fait le regroupement des six groupes suivants : ACEF, Comptoir alimentaire de Gatineau, Comité École, Garderie Saint-Rédempteur, Rassemblement populaire de l'Île (RPL) et le Dispensaire du citoyen.

²⁶ Groupe des 6, *lettre aux membres de groupes populaires*, 27 février 1978.

²⁷ Il apparaît que c'était aussi une critique faite au groupe SOS Garderie de Montréal (cf. Lettre du 17 février 1978 signée par Danielle Dubé pour l'Atelier des jeunes).

C'est dans cette atmosphère pour le moins trouble qu'aura lieu, quelques mois plus tard, la scission définitive du RCCH. En effet, le Groupe des 6 n'ayant eu aucune réponse à leur demande d'organiser une rencontre où il serait question de la situation des groupes populaires de Hull, une demi-douzaine de membres de différents comités firent parvenir une lettre au coordonnateur du RCCH, appelant à la convocation d'une assemblée générale extraordinaire du RCCH en date du 15 juin 1978²⁸. Cependant, la convocation d'une assemblée générale, comme nous l'avons vu plus haut, ne pouvant être faite que par un vote unanime du Comité de coordination, celui-ci refusa par un vote de deux contre deux de répondre à la demande des membres. Ainsi, «étant donné le climat de haine et l'état de division en deux camps²⁹» au sein du RCCH, le Comité de coordination refusa de tenir une assemblée générale spéciale. La tension est plus que palpable. De l'aveu même de la coordination, un violent conflit était sur le point d'éclater. La solution à ce conflit, selon la coordination, était de tenter de l'ignorer jusqu'à ce que le climat se calme. Les membres du Groupe des 6 ne l'entendaient pas de cette façon.

Des suites de ce refus du Comité de coordination de convoquer une assemblée générale spéciale, ces groupes membres décidèrent de la convoquer eux-mêmes pour le 21 juin³⁰. En réponse à cet avis de convocation, le coordonnateur du RCCH, déclara que «toute réunion non convoquée dûment par la décision majoritaire de la coordination actuelle est illégale³¹.» C'est à ce moment que les deux membres du Comité de coordination qui étaient en faveur de la tenue d'une assemblée générale firent savoir que, selon eux, la convocation des membres, ajoutée à leur approbation, ne pouvait qu'être des plus démocratiques et devait être prise comme la pure volonté des membres. «Nous le [l'avis de convocation] considérons comme parfaitement

régulier et respectant les règles du fonctionnement démocratique d'une organisation qui appartient à ses membres³².» Ainsi est-il évident que les crises au sein du RCCH divisent jusqu'à la coordination elle-même.

L'assemblée générale extraordinaire se tint finalement le 21 juin 1978 sans la participation des deux membres du Comité de coordination qui avaient refusé sa convocation. Cette assemblée devait marquer l'histoire du RCCH d'un tournant décisif, tournant qui allait avoir des répercussions importantes dans le paysage communautaire de Hull pour les années à venir.

Le Procès verbal de cette assemblée générale extraordinaire³³ jette un éclairage particulier sur la suite des événements. Lors de cette rencontre, il fut d'abord décidé d'élire un nouveau coordonnateur en la personne de Robert Guimond. Ensuite, les 20 membres présents à cette assemblée générale approuvèrent une proposition selon laquelle

«le groupe de militants du RCCH constate le non-fonctionnement du regroupement à former et que les règlements du RCCH, en vigueur et non abolis, s'appliquent de nouveau et que l'ancienne structure soit de nouveau en force, c'est-à-dire le conseil de direction composé des représentants des groupes suivants : Santé, 3^e âge, Chantiers-Éducatifs, RPL, le comité du Parc Fontaine étant disparu et la clinique juridique s'étant retiré (sic)».³⁴

²⁸ *Lettre à Serge Bordeleau*, 6 juin 1978.

²⁹ Serge Bordeleau, *Compte rendu de la coordination*, 12 juin 1978.

³⁰ *Avis de Convocation*, 15 juin 1978.

³¹ Serge Bordeleau, *À qui de droit*, 19 juin 1978.

³² Yolande Duval et Isidore Ostiguy, *lettre à M. Serge Bordeleau*, 20 juin 1978.

³³ *Rapport de l'assemblée générale et spéciale du RCCH du 21 juin 1978*, 21 juin 1978.

³⁴ *Ibid.*

Ainsi, non seulement la constitution du RCCH revenait à ce qu'elle était en 1973, mais de surcroît, l'effectif même du regroupement se trouvait radicalement changé. Tous les groupes exclus par les changements dans les statuts des trois dernières années étaient dès lors réintégrés. Toute la radicalisation des années 1975 à 1978 n'était plus de ce RCCH dit du 21 juin. Six jours plus tard, le 27 juin 1978, l'ancien coordonnateur du RCCH était remercié de ses fonctions³⁵.

Cependant, ce retour aux sources était loin de faire unanimité. En effet, des groupes tels Logement-va-pu, SOS Garderie et la Garderie Populaire de Hull, qui avaient appuyés les modifications présentées par la coordination entre 1975 et 1978, allaient continuer de nier la légitimité des changements apportés lors de l'assemblée générale du 21 juin et, par le fait le même, continuer d'agir comme si le RCCH n'avait jamais eu d'assemblée générale à cette date.

C'est dans ce climat qu'évoluaient les différents groupes populaires de Hull lorsque le diocèse de Hull décida de vendre un bâtiment lui appartenant, mais hébergeant les locaux d'un des comités du milieu, la Garderie Populaire de Hull (GPH). Il faut comprendre qu'à l'époque, les locaux abordables étaient des plus difficiles à trouver. C'était d'ailleurs un des principaux griefs de l'ensemble des groupes populaires de Hull depuis le début des expropriations et de la spéculation foncière dans l'Île de Hull. En réaction à l'annonce de la vente par le diocèse de Hull du 156 de la rue Notre-Dame, la coordonnatrice de la GPH pris donc la décision de faire, elle-même, une offre d'achat sur le bâtiment pour le montant de un dollar. C'était sans compter la réalité explosive du milieu populaire.

Le diocèse affirma, en réponse à cette offre de la part de la GPH, que bien qu'il serait des plus favorables à laisser le bâtiment en priorité à des groupes populaires, il fallait tout de même que ceux-ci fassent une offre couvrant

au moins le prix coûtant de la maison, soit quelque 20 000\$. Justifiant ainsi sa décision de ne pas répondre à l'offre de la GPH, le vicaire épiscopal du diocèse expliqua que, par surcroît, la GPH avait depuis longtemps elle-même brisé son bail en plus d'avoir plus de quatre mois d'arréage dans le paiement de son loyer et n'était, par conséquent, aucunement équipée pour entreprendre l'achat d'un tel bâtiment.

Ce qui se passa alors dans l'esprit des membres du RCCH dit du 21 juin ou du 21 juin reste pour l'instant ambiguë, il reste cependant que, passant outre l'offre faite par la GPH, ils firent eux-mêmes une offre d'achat au prix coûtant sur la maison. Il est aisé de comprendre la frustration que purent ressentir les responsables de la GPH de se faire ainsi couper l'herbe sous les pieds par un regroupement dont ils ne reconnaissaient même pas l'existence. Le 11 juillet, la GPH organisa une chétive manifestation devant les locaux du diocèse et réitéra son offre de un dollar, le diocèse décidant néanmoins d'agir sur l'offre faite par le RCCH du 21 juin, lui céda la maison le surlendemain.

La réaction de la GPH face à cette situation fut des plus violentes. Le 15 juillet, la GPH fit paraître dans le journal local un communiqué disant que les parents de la GPH étaient victimes d'un complot entre ce qu'elle appelle le «soi-disant RCCH» (soit le RCCH du 21 juin) et le diocèse. «Nous considérons le groupe qui se nomme le "RCCH" comme des saboteurs de notre lutte. Les dirigeants de ce groupe ont fait une offre qui concurrençait la nôtre sans nous consulter, ni même nous en informer³⁶.» Il est évident que la GPH, si elle reconnaît maintenant l'existence d'un nouveau RCCH, ne reconnaît par pour autant sa légitimité.

³⁵ Robert Guimond, *Lettre à M. Serge Bordeleau*, 27 juin 1978.

³⁶ *Le Droit*, 15 juillet 1978.

De leur côté, les membres du RCCH du 21 juin se réjouirent de la décision du diocèse de leur vendre la maison en question. De surcroît, le porte-parole de l'ACEF, voulant se faire rassurant, affirma, le jour même, que l'achat de la maison ne changeait en rien les dispositions prises avec la GPH quant à l'accès aux locaux et que, par conséquent, elle pourrait y rester aussi longtemps qu'elle le voudrait. Le porte-parole de l'ACEF devait toutefois ajouter une mise en garde sévère. La GPH pourrait rester dans ses locaux «pour autant que la Garderie sera contrôlée par les parents³⁷.» La notion de dépossession des citoyens était, pour la première fois, clairement posée.

Il appert manifeste que la crise au sein des groupes populaires était tout sauf terminée. Les accusations de part et d'autre se succédèrent. Les uns accusèrent les autres de sabotage qui, en réponse, les accusèrent d'avoir un fonctionnement anti-démocratique. Faire la lumière sur toutes ces tensions fera l'objet d'une étude explorant le phénomène de dépossession des citoyens dans les groupes populaires de Hull à laquelle nous travaillons présentement. Cependant, il est déjà possible d'affirmer qu'en dehors de tous ces débats, il y avait, dans le milieu communautaire de Hull des années 1970, présence de groupes fortement politisés avec un strict agenda à suivre qui polarisèrent les luttes. La suite devrait nous éclairer un peu sur cette notion.

Aussi le 15 juillet semble-t-il avoir été une date charnière dans toute cette histoire. Pour la première fois des accusations ouvertes entre différents groupes populaires de Hull sont portées sur la place publique. Le front uni que le milieu communautaire de Hull avait su maintenir pendant plus de 10 ans semblait sérieusement compromis. La GPH dénonça le sabotage de sa lutte par ce qu'elle qualifiait de «soi-disant RCCH» et, dans la même foulée, remit en question la légitimité même du RCCH du 21 juin. Pour sa part, le RCCH du 21 juin affirma, par l'intermédiaire du porte-parole de

l'ACEF, que la GPH n'était plus sous contrôle des parents, mais bien aux mains d'un groupe non identifié pour l'instant mais qui n'allait pourtant pas rester longtemps anonyme. En effet, le spectre d'organismes tels la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada planait depuis un certain temps sur les activités des citoyens de Hull³⁸.

Essentiellement, il apparaît que tous les groupes n'ayant jamais reconnu la légitimité des changements pris lors de l'assemblée générale du 21 juin 1978 s'opposèrent aux actions du RCCH dit du 21 juin. Ainsi Logement-va-pu, SOS Garderie et la GPH firent-ils front commun contre les décisions du RCCH du 21 juin quelles qu'elles soient alors que tous les groupes membres qui prirent la décision de refondre les statuts du regroupement sur ceux de 1973 restèrent fermement convaincus de la légitimité de leurs actions.

De son côté, dans une lettre envoyée au diocèse le 12 juillet³⁹, l'ancien coordonnateur du RCCH exprime sa surprise de voir que le RCCH dont il fut et reste, selon lui, le coordonnateur ait fait une offre d'achat pour le 156 Notre-Dame. Celui-ci soutient que cette offre ne tient à rien de plus qu'à un problème interne au RCCH et ne devrait aucunement être considérée comme légitime. Il est évident que

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Des militants savaient depuis un certains temps que des groupes d'action politique étaient présents dans les groupes populaires de Hull et avaient compris leur rôle dans l'évolution de l'unité organisationnelle du RCCH et de ses groupes membres. À ce sujet, le chercheur pourra lire en marge du document *Proposition de restructuration du RCCH* du 21 mars 1977 l'inscription manuscrite suivante : «L'unité organisationnelle des groupes contrôlés en partie ou entièrement par la Ligue. Cela permettrait de donner l'illusion d'une simple unité organisationnelle, alors qu'en réalité toutes les décisions importantes seraient prises par la Ligue.»

³⁹ Serge Bordeleau, *Lettre envoyée au conseil d'administration du Diocèse de Hull*, 12 juillet 1978.

cette lettre ne produisit pas l'effet escompté. Pourtant, cette lettre démontre bien le capharnaüm ambiant (deux RCCH, deux coordonnateurs, deux politiques, etc.).

Le 17 juillet 1978 se produisit un événement qui reste extraordinaire dans le domaine des garderies populaires ou autres. Une famille fut expulsée de la GPH pour «trahison». En effet, le 17 juillet, les membres de la Garderie populaire de Hull décidèrent d'expulser deux parents et leurs enfants parce qu'ils n'avaient pas assisté à la manifestation du 11 juillet et parce qu'ils auraient fourni des informations au RCCH quant au fonctionnement de la GPH. Ces membres étaient des militants de longues date qui œuvraient au sein du RCCH du 21 juin. Par ailleurs, et plus significatif, ceux-ci évoluaient aussi au sein des Chantiers-Éducatifs et de la Garderie Saint-Rédempteur, groupes qui étaient associés au RCCH du 21 juin. Par surcroît, un de ces parents avait contribué à la rédaction du Rapport Viau. Tentant de justifier la décision prise par la GPH, son porte-parole affirma que «ce n'[était] pas à cause de leur opinion sur le soi-disant RCCH, mais bien à cause de leur trahison qu'ils [avaient] été expulsés⁴⁰.»

Groupes affiliés au RCCH du 21 juin à l'été 1978

Groupes affiliés à l'ancien RCCH à l'été 1978

·Garderie Saint-Rédempteur·Chantiers-Éducatifs·Coopérative alimentaire de Gatineau·Dispensaire du citoyen de Hull
·RPL· ACEF·Comité 3^e âge
·Logement-Va-Pu·Garderie populaire de Hull (GPH)·SOS Garderie·Atelier des jeunes

Ces expulsions vinrent mettre en lumière un problème évident dans l'organisation des groupes populaires de Hull et pour la première

fois des groupes d'action politique sont identifiés et dénoncés publiquement pour leurs actions. Le 18 juillet 1978, des membres de la GPH dénoncèrent dans le quotidien de la région la présence de la Ligue communiste marxiste-léniniste du Canada dans différents groupes populaires de l'Outaouais.

«Elle [la Ligue communiste] prend la direction, provoque des débats, cherche les conflits, puis s'empare du contrôle. C'est ce qui s'est produit à SOS Garderie et à Logement-va-pu, deux organismes qui sont maintenant dirigés par la Ligue communiste marxiste-léniniste du Canada⁴¹.»

Une fois mise en lumière, cette notion — et le fait qu'il apparaît qu'une telle situation existait ailleurs au Québec⁴² — permet dès lors une compréhension nouvelle de tout ce qui pu se passer dans le milieu populaire de Hull depuis 1975, soit depuis le début de cette forme de radicalisation des statuts dont il fut mention plus haut. Il est de notoriété publique que la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada — qui devait devenir le Parti communiste ouvrier en 1979 — fut créé en 1975 sous l'action des militants du Mouvement révolutionnaire des étudiants du Québec, de la Cellule ouvrière révolutionnaire et de la Cellule militante

⁴⁰ *Le Droit*, 19 juillet 1978.

⁴¹ *Le Droit*, 18 juillet 1978.

⁴² Malgré le fait que les études pourtant sur ce sujet restent très sommaires, plusieurs témoignages nous permettent de croire que des groupes d'action politique tels En Lutte! et La Ligue communiste (marxiste-léniniste) avaient comme politique d'infiltrer les groupes populaires et d'y laminer leurs politiques quitte à les saborder pour qu'ils puissent se consacrer à la «lutte plus large» (cf. Louise Gendron, «Vive le Québec rouge», *L'Actualité*, vol. 3, n° 20 (15 décembre 1998), pages 62-65.).

ouvrière⁴³. Il est aussi démontré que SOS Garderie, les Ateliers des jeunes et Logement-va-pu étaient composés dans une grande proportion de sympathisants de la Ligue⁴⁴

Aussi est-il possible que le gros des divergences et des conflits internes du RCCH dans la modification de ses statuts et finalement dans son «retour aux sources» fusse essentiellement nourrit de l'action de groupes d'action politique tentant de prendre le contrôle des groupes populaires de l'Île de Hull pour les réorienter vers ce qu'ils croyaient être la lutte à mener, soit l'organisation d'une front large des travailleurs pour la prise ultime du pouvoir. Le rôle des citoyens étant, dès lors, pratiquement réduit à néant, ceux-ci se désinvestirent ou firent une ultime tentative pour reprendre contrôle de leurs organisations, tentative qui se matérialisa lors de l'assemblée générale du 21 juin 1978 et se solda comme l'on sait.

Cette série d'événements semble être des plus significatives dans la mesure où elle est un point tournant important du développement des groupes populaires de l'Île de Hull. Des suites de ces événements, la confiance dans le RCCH, dans Logement-va-pu et dans les membres qui composaient les groupes affiliés à ceux-ci chuta rapidement. Le RCCH du 21 juin lui-même eu de grandes difficultés à se sortir du borbier politique et organisationnel dans lequel il s'était embourbé. En à peine deux ans, les deux RCCH disparurent presque complètement et Logement-Va-Pu se saborda pour passer à une «lutte politique plus large.» Isidore Ostiguy (membre «dissident» du Comité de coordination du RCCH qui avait appuyé la tenue de l'assemblée générale du 21 juin et qui fut le premier animateur du comité des assistés sociaux, le Regroupement populaire de libération) de son côté allait travailler à fonder le groupe Logemen'occupe qui allait connaître un succès plus que relatif dans les années 1980 et 1990 et qui continue à être des plus actifs.

En ce qui a trait à la Garderie populaire de Hull, elle existe toujours sous une forme complètement différente, toujours à la même adresse. Elle est maintenant une garderie de haute gamme où l'on ne retrouve que très peu de parents travailleurs au sens où on l'entendait dans les années 1960 et 1970.

Conclusion

À travers l'étude de quelques documents qui sont parvenus jusqu'à nous, le chercheur en arrive à dresser un portrait des plus fascinants des luttes qui animaient les groupes populaires du Québec des années 1970, et ce, autant sur le plan social, sociétal que purement interne à leurs organisations mêmes. En effet, ce qui ressort de la présente étude réside beaucoup moins dans les objectifs de lutte des groupes populaires de l'Outaouais que dans l'importance et la signification de leur évolution entre 1972 et 1978. La radicalisation des statuts du Regroupement des comités de citoyens de Hull dans ce que les membres doivent comprendre être les objectifs du Regroupement, dans l'élaboration d'une orientation politique et dans la définition même de ce qui est reconnu comme étant un groupe populaire «authentique» est proprement l'indice qu'un changement important eut lieu dans la composition des groupes populaires.

Maintenant, quel fut exactement la teneur de ce changement? L'analyse des crises internes aux groupes populaires de Hull entre

⁴³ cf. Mouvement révolutionnaire des étudiants du Québec, Cellule ouvrière révolutionnaire et Cellule militante ouvrière, *La Lutte pour la création de la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada : un grand pas en avant vers l'unité des marxistes-léninistes et la création du parti*, Montréal, 1975, 68 pages.

⁴⁴ «SOS Garderies adopte le programme de la LC(ml)C», *La Forge*, Vol. 1 #20 (21 oct. 1976) p. 3.; «À Hull, l'État augmente les loyers de plus de 40% en 3 ans», *La Forge*, Vol. 3 #3 (3 février 1978) p. 12.



1975 et 1978 et plus précisément des crises internes au RCCH lui-même nous fournit quelques indices quant à la portée de ces changements. En effet, la crise du comité de lutte contre la CSOH au début 1978, la crise de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 1978 et ultimement la crise de la Garderie populaire de Hull en juillet 1978, permettent de brosser un tableau réaliste des forces en présence. Des groupes d'action politique tels la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada, le groupe En lutte! ou même le Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste) étaient non seulement présents, mais avaient réussi à se hisser en position de pouvoir et utilisaient celui-ci à la fois pour laminer leurs objectifs politiques sur les groupes populaires et pour mener une lutte ouverte aux membres de groupes d'action politique rivaux.

Aussi est-ce à l'aide de ce que certains historiens et politologues appellent une bureaucratisation par le haut, que les groupes d'action politique réussirent à avoir quelque

pouvoir au sein des groupes populaires. Les crises internes au RCCH et les débats quant aux objectifs que les groupes populaires devaient se donner reste donc un exemple flagrant des chocs majeurs que créèrent la confrontation entre différentes conceptions de la lutte à mener dans les milieux communautaires québécois dans les années 1970. L'étude approfondie de l'évolution des statuts de l'AGIH et du RCCH tout au long de leur existence et de la perception qu'en avaient les citoyens permettrait aux historiens une compréhension nouvelle des groupes populaires en milieu urbain du Québec des années 1960 et 1970 et de l'importance réelle qu'eurent les groupes d'extrême gauche sur le développement du mouvement communautaire québécois. ■

Joliette dans la tourmente syndicale : le conflit de la Canadian Gypsum (1973-1974)

Stéphanie Poirier

Étudiante à la maîtrise à l'Université de Montréal

Le Québec des années soixante-dix connut de nombreux bouleversements, principalement sur le plan politique, mais également au niveau de l'action syndicale. Cette décennie particulière vit le mouvement ouvrier se radicaliser dans le sillage de la Révolution tranquille. À cet égard, la centrale syndicale CSN, avec la publication de rapports dont *Ne comptons que sur nos propres moyens*, est devenue de plus en plus critique face au système capitaliste.¹ Allant de pair avec cette radicalisation, de nombreux conflits ouvriers éclatèrent au cours de ces années, surtout au début de la décennie. Un de ces conflits nous a intéressé, soit la grève à Joliette à la compagnie Canadian Gypsum, qui s'est déroulée du 7 mai 1973 au mois de janvier 1975.

Nous présentons donc, dans cet article, un historique du conflit, un bilan syndical, une étude des appuis aux grévistes ainsi qu'une analyse des prises de positions tout au long du conflit.

Historique du conflit

Avant d'analyser le conflit, il importe de savoir que la compagnie Canadian Gypsum est une filiale canadienne de la multinationale américaine U.S Gypsum, qui possédait à l'époque près de 117 usines à travers le monde, dont quarante en Amérique du Nord. À Joliette, l'usine n'était pas très grande, pas plus de 90 employés. Ce n'est donc pas par le nombre de travailleurs touchés que ce conflit s'est

démarqué, mais plutôt par sa durée et son dénouement. Il faut également savoir que la Canadian Gypsum est arrivée à Joliette en 1966, et que dès 1967, la compagnie connut son premier conflit dans la région, d'une durée de deux mois et demi. Les travailleurs avaient débrayé pour que la compagnie reconnaisse leur syndicat. Finalement, il est aussi important de savoir qu'en même temps qu'à Joliette, une grève a paralysé une usine de la compagnie à Montréal. Même si les deux conflits ne sont pas directement liés et que les enjeux sont différents, il est permis de croire que le conflit à Montréal a pu avoir une incidence sur la grève de Joliette.

À l'origine du conflit

Avant même la fin de la convention collective, qui se terminait le 19 mars 1973, des problèmes ont surgi entre le syndicat et la compagnie qui laissaient présager des problèmes. Les négociations pour le renouvellement du contrat de travail ont débuté en janvier 1973 et on a dû faire appel à un conciliateur du ministère du Travail, Antoine Hubert, car de nombreux points restaient toujours en suspend, dont un dossier majeur, celui du travail le dimanche. À ce sujet, la

¹ Rouillard, Jacques, *Histoire du syndicalisme au Québec*, Montréal, Boréal, 1989, chapitre 5.

convention collective de 1971 prévoyait que, pour une durée de deux ans, la compagnie pouvait opérer les dimanches, à vingt reprises la première année et à trente-cinq la deuxième. À l'approche de l'expiration du contrat de travail, le syndicat a fait savoir à la compagnie qu'il n'y aurait plus de travail le dimanche, et ce jusqu'à la signature d'une nouvelle convention collective. Cette question allait être au cœur du conflit car la compagnie désirait uniformiser la production sur sept jours, pendant toute l'année.

Les négociations préliminaires ayant échoué, et ce même avec la présence d'un conciliateur, on en arrive donc au 19 mars 1973, date de la fin officielle du contrat de travail.² Le directeur de la succursale de la Canadian Gypsum à Joliette, M. Jean Lacombe, afficha alors des directives dans l'usine pour informer les employés qu'ils devaient bel et bien entrer au travail les dimanches suivants, sous peine de sanctions. Le syndicat décida aussitôt, de convoquer une assemblée générale d'urgence à laquelle assistèrent 90% des travailleurs. Un vote secret fut tenu où les employés donnèrent l'autorisation à l'exécutif de leur syndicat de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la semaine de travail soit de six jours.³ On avisa le directeur de cette décision.⁴

Quelques jours plus tard, le 26 mars 1973 le président du syndicat, M. Denis Bélanger, précisa au journal local, *Le Joliette Journal*, que les employés voulaient éviter la grève, mais que si leurs demandes recevaient le même accueil que celles des employés de Montréal, l'arrêt de travail allait probablement être inévitable.⁵ Il expliqua que le syndicat désirait une entente à propos du travail le dimanche, et non pas une décision à sens unique de la direction comme dans le précédent contrat. Le syndicat demandait aussi une hausse salariale d'un dollar de l'heure pour deux ans, le paiement de la rétroactivité par la compagnie ainsi que le paiement de 50% du salaire des dirigeants syndicaux lorsqu'ils

étaient affectés à des tâches syndicales. On revendiquait par ailleurs une amélioration de la procédure de griefs et l'affichage des postes vacants afin de favoriser l'ancienneté, procédure qui était pratiquement inexistante à cette époque dans l'usine. Finalement, on demandait l'application de la *formule Rand*, qui consiste à prélever automatiquement la cotisation syndicale sur le salaire de chaque employé. La compagnie rejeta toutes les requêtes.⁶

Dès le début du mois d'avril, les pratiques antisyndicales de la compagnie pointèrent à l'horizon. Le 1^{er} avril, la compagnie congédia le président, le trésorier et l'agent du grief du syndicat; et de nombreux employés furent également suspendus indéfiniment. D'autres part, 21 employés firent l'objet de poursuites judiciaires de la part de la compagnie pour ne pas s'être présentés au travail les dimanches 25 mars et 1^{er} avril 1973.⁷ Le 16 avril, une première rencontre entre les deux parties eut lieu, devant le commissaire Paul Hubert, nommé par le ministère du Travail. Ce fut un échec car la compagnie tenait au travail de ses employés le dimanche. Le syndicat rétorqua qu'aucun employé ne travaillerait le dimanche avant la signature d'un prochain contrat de travail.⁸ Une autre rencontre eut lieu le 5 mai 1973 qui ne donna pas de résultat.

² *Le Joliette Journal*, 21 mars 1973, p.6

³ Dans une proportion de 64 employés sur 78.

⁴ *Le Joliette Journal*, 21 mars 1973, p.6

⁵ *Ibid.*, 28 mars 1973, p.1

⁶ *Ibid.*, 28 mars 1973, p.11.

⁷ *Ibid.*, 4 avril 1973, p.10.

⁸ *Ibid.*, 18 avril 1973, p.9.

Le vote de grève et le débrayage

Le 7 mai, les employés, cessèrent le travail.⁹ Le mois suivant, le 6 juin, la compagnie demanda une injonction pour limiter le droit de piquetage à trente pieds de l'entrée de l'usine, ce qui marque le début d'une longue saga judiciaire entre la compagnie et le syndicat. Au même moment, les trois grandes centrales syndicales, CSN-FTQ-CEQ, décidèrent d'organiser une manifestation dans la région, afin de dénoncer les pratiques antisyndicales des nombreuses compagnies dont les employés étaient en grève.¹⁰ Le 11 juin 1973, près de 1500 travailleurs et travailleuses tant des secteurs privés que publics participèrent à la manifestation qui visait à donner un appui moral aux 600 grévistes de la région de Joliette.¹¹ À la même occasion, on décida du boycott des produits Canadian Gypsum dont l'usine à Joliette fonctionnait quand même à 10% de sa capacité grâce à l'embauche de briseurs de grève.

Le mois de juillet 1973 fut principalement marqué par l'entêtement flagrant des dirigeants de la compagnie de négocier tout en exerçant des pressions sur les employés pour qu'ils rentrent au travail. On leur conseilla de défier le syndicat et on les menaça d'embaucher de nouveaux employés. Dans le *Joliette Journal*, le directeur de la compagnie, M. Jean Lacombe, affirmait que les employés étaient presque tous contre la grève qui était fomentée par un « syndicat socialiste ». Il invitait les employés à venir négocier individuellement avec lui, puisque la compagnie n'avait toujours pas négocié collectivement avec les employés depuis le déclenchement de la grève.¹² Dans la même édition du journal local, la compagnie fit publier une annonce offrant des primes assez

intéressantes à toute personne voulant travailler pour Canadian Gypsum.

La radicalisation du conflit

Le mois d'août 1973 fut une période relativement calme, mais la situation se détériora à la fin du mois. Le directeur de la compagnie fut victime d'une attaque au bâton de baseball, alors qu'il était dans son auto avec trois employés nouvellement embauchés (*scabs*). La police a évidemment relié cet événement au conflit en cours, mais personne ne fut arrêtée.¹³ Comme nous l'avons mentionné précédemment, le Québec était secoué par de nombreux conflits ouvriers à cette époque. C'est ce qui amena l'occupation, le 27 août 1973, par près de quatre cents travailleurs, du bureau du ministre du Travail de l'époque, M. Jean Cournoyer.¹⁴ De nombreux travailleurs de Joliette y étaient dont plusieurs de la Canadian Gypsum. On revendiquait principalement que le gouvernement défende l'embauche de briseurs de grève lors de conflits de travail. Le ministre Cournoyer promit d'agir dans ce dossier.

Le 5 septembre, le ministre Cournoyer effectua une visite à Joliette et, dans un discours, il s'en prit aux briseurs de grève qu'il traita d'êtres inhumains et immoraux. Sa déclaration enflamma les travailleurs, dont certains s'en sont pris un peu plus tard, à un autobus grillagé de la compagnie qui servait à transporter et à

⁹ *Ibid.*, 9 mai 1973, p.2.

¹⁰ Les travailleurs des compagnies Firestone, Consolidated Textiles et Great Lakes Carbon étaient également en grève.

¹¹ *Le Joliette Journal*, 13 juin 1973, p.2 et 3.

¹² *Ibid.*, 4 juillet 1973 p.6.

¹³ *Ibid.*, 22 août 1973, p.1.

¹⁴ *Le Devoir*, mardi 28 août 1973, p.1.

protéger les briseurs de grève. Suite à cela, le député Robert Quenneville et le maire de Joliette Roland Rivest accentuèrent leurs pressions sur le gouvernement provincial afin qu'il adopte une loi anti-scab. Pendant ce temps, le syndicat continua de dénoncer les pratiques antisyndicales de la compagnie et le fait qu'elle payait les briseurs de grève près de 1100 \$ de plus par année que les employés réguliers.

À la fin du mois de septembre 1973, les négociations reprirent sous la supervision d'un médiateur du ministère du Travail, M. Yvon Dansereau. L'employeur proposait des augmentations salariales horaire de 8% la première année et de 9% la deuxième année.¹⁵ Mais soumise à l'approbation des syndiqués, l'offre est refusée par les 70 employés présents à l'assemblée, qui maintenait leur demande d'augmentation de .50\$ par année.

Dans les mois qui suivirent cette négociation manquée, on a assisté à une dégradation importante du conflit, particulièrement marqué par une alternance des provocations de la compagnie et des réactions souvent violentes des grévistes. D'autre part, les policiers municipaux refusèrent de continuer d'accompagner les briseurs de grève au travail parce qu'ils manquaient d'effectifs. Cette décision, qui accrut la violence sur les lignes de piquetage, détermina onze travailleurs non syndiqués à intenter une poursuite contre la police municipale qui refusait de protéger leur entrée au travail et aussi contre des grévistes qui les avaient attaqués.¹⁶ Ce dossier appelé dans les journaux, *L'affaire des onze*, contribua à diviser la population sur la grève.

Le pourrissement du conflit

Dès le début du mois de février, le 5 plus précisément, le juge Montgomery de la Cour d'appel du Québec annula la décision du juge Vallerand d'octobre 1973 permettant le droit

de piquetage des travailleurs autour de l'usine de la compagnie.¹⁷ Selon le jugement, qui ne fut rendu qu'en anglais, les grévistes devaient s'abstenir de s'approcher des terrains de la compagnie dans un rayon de mille pieds. Ils devaient également enlever la roulotte qui leur servait d'abri temporaire. Au même moment, la compagnie intenta une poursuite au civil en dommages et intérêts pour 1,5 millions de dollars contre la CSN et la Fédération nationale des employés de la Pulpe et du Papier auquel le syndicat de la Canadian Gypsum était affilié. Le juge Montgomery blâma également la ville de Joliette de ne pas avoir fait son devoir et il la somma de veiller à faire respecter l'ordre, notamment en faisant accompagner les briseurs de grève par des policiers. Ce jugement allait engendrer encore plus de violence sur les lignes de piquetage.

Suite à ce jugement, un peu plus tard au cours du mois de février, les centrales syndicales décidèrent de mettre encore plus de pression sur la compagnie.¹⁸ Le président de la CSN, Marcel Pepin, vint lui-même mesurer les mille pieds réglementaires devant l'usine de la compagnie à Joliette et il conduisit le tracteur qui remorqua la roulotte des grévistes. On envisagea, par ailleurs, une intensification du boycottage des produits Canadian Gypsum dans le milieu de la construction et on songea aussi à organiser des manifestations devant d'autres usines de la Canadian Gypsum au Québec. Dans la région, la solidarité avec les grévistes se manifesta de plusieurs façons : l'organisation d'une grève régionale le 7 mai 1973 afin de commémorer le premier anniversaire du conflit (elle n'aura finalement pas lieu), l'*opération-billard* qui consistait au débrayage temporaire

¹⁵ *Le Joliette Journal*, Mercredi 24 septembre 1973, p. A-3.

¹⁶ *Ibid.*, 5 décembre 1973, p. A-3.

¹⁷ *Ibid.*, 6 février 1974, p. A-1 et A-4.

¹⁸ *Ibid.*, 13 février 1974, p. A-1, A-3 et A-5.

et souvent illégal d'autres usines ou d'organisations de la région afin d'appuyer moralement *les gars de la Gypse* comme on les appelait à l'époque.¹⁹ Elle toucha notamment les usines de Scapa Dryers, Scott Papers, la Biscuiterie Harnois et des groupes de professeurs et d'étudiants.

Le mois de mars 1974 fut beaucoup plus calme et encourageant pour les grévistes. Tout d'abord, une entente intervint à l'usine de Canadian Gypsum de Montréal, après 345 jours de grève, ce qui redonna espoir d'un règlement aux grévistes de Joliette.²⁰ D'autre part, il y eut une reprise des négociations qui étaient au point mort depuis le mois de septembre 1973. On sentait que l'employeur voulait mettre fin à la grève, mais il y eut peu de progrès à la table de négociations.

Plusieurs conflits affligeaient alors la région (12 000 travailleurs et travailleuses) et les manifestations étaient nombreuses. Le premier mai 1974, on ne manqua pas de célébrer pour la première fois la fête des travailleurs. Plusieurs entreprises, visiblement effrayés par le climat de tension qui régnait dans la région, fermèrent temporairement leur portes afin d'éviter la violence des manifestants.²¹

Pour sa part, le ministre Cournoyer tenta de faire adopter un projet de loi anti-briseurs de grève en janvier 1974. Il est rejeté par le Conseil consultatif du travail, formé de représentants du patronat et des trois grandes centrales syndicales. Ces dernières s'y objectaient parce que le vote de grève devait recevoir l'appui de 66% des syndiqués et ces derniers une fois en grève ne pouvaient travailler pour un autre employeur.²² De son côté, le Parti québécois alors dans l'opposition proposa le 7 mai 1974 un projet de loi rejeté qui rendait la formule Rand obligatoire au Québec (Bill 99).²³

À la fin du mois de mai 1974, les négociations reprurent à la Canadian Gypsum de Joliette. La compagnie fit des concessions au niveau de la procédure de griefs et de l'ancienneté, mais elle refusait toujours

l'affichage des postes vacants. Elle proposa une hausse salariale de 1,20\$ l'heure pour 38 mois alors que le syndicat demandait 1,00\$ l'heure pour vingt-quatre mois. Il escomptait même demander davantage à cause de la forte inflation qui sévissait à l'époque. Présentées en assemblée générale, les offres de la compagnie furent cependant rejetées à 100% par les grévistes.²⁴ Devant cette impasse la plus totale, le tout Joliette réclama une intervention gouvernementale afin de régler le conflit qui risquait de s'éterniser.

Peu de développements survinrent à l'été 1974. Par contre, c'est dans la violence que se fit la rentrée syndicale en septembre 1974. Le deuxième vendredi de septembre, Joliette assista à la manifestation ouvrière la plus dure de toute son histoire. Près de huit cents manifestants ont déambulé dans les rues de la ville pour dénoncer le pourrissement des conflits dans la région.²⁵ Leur nombre avait progressé de façon exponentielle depuis près de deux ans. Cinquante policiers et l'escouade anti-émeute intervinrent pour repousser les manifestants qui avaient lancé des cocktails Molotov. Les policiers se servirent abondamment de gaz lacrymogènes.

Le dénouement du conflit

Vers la fin du mois de novembre 1974 et suite à de nombreuses rencontres entre les deux parties, on aboutit finalement à une entente de principe, où la compagnie accepta

¹⁹ *Ibid.*, 27 février 1974, p. A-1, A-2, A-3 et A-8.

²⁰ *Ibid.*, 6 mars 1974, p. A-7.

²¹ Réal Fortier, « Le premier mai : congé 'forcé' à Joliette », *Le Joliette Journal*, 8 mai 1974, p. A-1 et A-6.

²² *Le Devoir*, 1^{er} mars 1974, p. 7

²³ *Ibid.*, 8 mai 1974, p.11.

²⁴ *Le Joliette Journal*, 5 juin 1974, p. A-1 et A-6.

²⁵ *Ibid.*, 18 septembre 1974, p. A-1.

la plupart des demandes syndicales. Elle refusait, par contre, de céder sur la formule Rand parce qu'elle craignait de devoir par la suite l'appliquer à toutes ses usines canadiennes.²⁶ Les grévistes réclamaient par ailleurs l'abandon des poursuites engagées par les briseurs de grèves contre le syndicat. Mais ce sujet fut laissé de côté puisqu'il relevait davantage de la décision personnelle des briseurs de grève. La grève à cette époque faisait mal à la compagnie, qui accusait des pertes de 2,5 millions de dollars.

Après dix-neuf mois de grève, en décembre 1974, un enjeu important était écarté de la négociation car le ministre Cournoyer laissait entendre que le gouvernement allait légiférer au printemps sur la fameuse formule Rand. Cet enjeu était aussi à ce moment au centre d'une autre grève majeure qui s'éternisait, celle de l'usine United Aircraft à Longueuil. Mais le syndicat et la CSN, échaudés par le projet de loi 89 présenté au même moment, qui limitait le droit de grève dans le secteur public, étaient néanmoins méfiants sur les intentions du gouvernement. Pour sa part, la compagnie se mit à menacer les employés de fermer l'usine ou encore de recommencer à embaucher des *scabs*.²⁷ Tout le monde retint son souffle, effrayé par l'idée d'un retour au point de départ alors qu'on semblait si près d'un dénouement.

Finalement, en janvier 1975, un revirement intervint après vingt et un mois et deux jours de grève. Les grévistes acceptèrent un compromis temporaire au sujet de la formule Rand avant l'adoption d'une loi.²⁸ L'idée était venue du conseiller du ministre du Travail, Gilles Laporte. Elle consistait au prélèvement obligatoire et à la source de la cotisation syndicale pour tous les anciens employés (*scabs* et grévistes) et ce jusqu'à la fin de la période de maraudage, le 1^{er} juillet 1976. Toutefois, les nouveaux employés n'étaient pas astreints aux cotisations quoique le syndicat ait le droit de réclamer leur adhésion sur le temps de travail.

Les scabs durent donc se plier à signer de nouvelles cartes d'adhésion, mais la compagnie maintint ses poursuites de 200 000\$ contre les grévistes et le syndicat (finalement elles n'aboutiront pas). Un autre dossier sur lequel la compagnie était intransigeante, celui de la rétroactivité, trouva finalement un terrain d'entente. La compagnie se résigna à donner un montant forfaitaire, ce qu'on appellera une «rétro» déguisée, de 462\$ à chaque employé.²⁹

Au sujet des poursuites matérielles et morales de 2,5 millions, la Canadian Gypsum accepta finalement de les abandonner. Le congédiement des trois dirigeants du syndicat s'est transformé en deux semaines de suspension et le gérant de l'usine, Jean Lacombe, fut remplacé par un autre, selon la demande des employés. Le dossier des salaires, quant à lui, constitua de loin le point le plus avantageux de la nouvelle convention collective. Alors que le syndicat demandait 1,00\$ de l'heure pour vingt-quatre mois, on obtint 1,75\$ sur dix-sept mois, l'augmentation s'échelonnant de la signature du contrat jusqu'au 1^{er} octobre 1975; le salaire moyen passa donc de 2,65\$ à 4,60\$ de l'heure. Au sujet du travail le dimanche, la compagnie accepta un compromis : le travail s'effectuerait pendant quinze dimanches la première année et vingt la seconde. Les postes vacants allaient désormais être affichés et l'ancienneté pour l'ensemble de l'usine allait désormais prévaloir sur l'ancienneté par département. Finalement, on améliora la procédure de griefs et d'arbitrage et les vacances annuelles passèrent à trois semaines après huit ans et à quatre semaines après dix-huit ans de service. C'est donc sur les termes de ce nouveau contrat de travail que se termina cette grève, la plus longue de

²⁶*Ibid.*, 13 novembre 1974, p. A-9.

²⁷*Ibid.*, 24 décembre 1974, p. A-5.

²⁸*Ibid.*, 22 janvier 1975, p. A-1.

²⁹*Ibid.*, 12 février 1975, p. A-1 et A-6.

l'histoire régionale et une des plus longues de l'histoire québécoise.³⁰

Bilan de la grève

Après avoir relevé la séquence événementielle de ce conflit, il importe maintenant d'analyser plus à fond certains aspects de la grève. À la CSN et dans les ouvrages *Portrait d'un mouvement*³¹ et *Histoire du mouvement ouvrier au Québec*³², le conflit est présenté comme une victoire syndicale sans équivoque. C'est principalement au niveau de l'augmentation salariale qu'il y eut une victoire. En effet, avec une augmentation salariale de 1,75\$ sur dix-sept mois, les travailleurs de la Canadian Gypsum, de Montréal et Joliette furent les mieux payés de toute cette compagnie. Par ailleurs, des gains sont aussi obtenus sur la grande majorité des revendications de départ, soit la reconnaissance de l'ancienneté, la rétroactivité, l'affichage des postes et l'amélioration de la procédure de griefs et d'arbitrage. De plus, des améliorations sont même à noter sur des éléments plutôt secondaires pour le syndicat et qui ne faisaient pas parti des revendications. C'est le cas du dossier des vacances, sur lequel les employés ont obtenu quelques avancées. En résumé, il est possible d'affirmer que les employés et le syndicat ont réussi à faire plier la compagnie sur la majorité de leurs revendications.

En ce qui touche l'obtention de la formule Rand, le bilan est moins positif. Comme nous l'avons fait remarquer, la cotisation à la source n'a pas été obtenue intégralement et le compromis accepté par le syndicat laisse place à des malentendus. Si, d'une part, le syndicat peut inciter les nouveaux employés à accepter de faire percevoir cotisation syndicale à la source, la direction de l'usine en revanche peut faire pression en sens inverse, ce qui lui permettrait de constituer un

bassin potentiel de briseurs de grève. À ce niveau, on ne peut donc pas affirmer que les employés ont gagné la partie. En effet, le compromis change peu de choses en réalité parce que les anciens employés payaient déjà leur cotisation syndicale. À ce point de vue, ce n'est qu'au niveau des *scabs* que la situation a changé puisqu'ils se voyaient obligés de verser la cotisation. En outre, le compromis n'est pas un précédent qui pourrait faciliter l'obtention de la formule Rand dans les autres usines canadiennes de Canadian Gypsum. Mais il faut dire que le syndicat a certainement été plus souple de ce côté car le gouvernement a promis de légiférer à ce sujet.

Pour la région de Joliette, le bilan est moins positif. Ce long conflit de 21 mois a grandement stigmatisé l'économie et l'image de Joliette. Ainsi, la grève a affaibli la division de Canadian Gypsum, qui est venue bien près de fermer l'usine de Joliette. Moins de dix ans plus tard, l'usine était rachetée par Papiers Cascades qui a mis à pied la moitié du personnel de l'usine. En pesant bien les acquis et les pertes, on peut penser que cette grève a bénéficié, à court terme, aux employés, mais a nuï à plus long terme à la région joliettaine.

Appui aux grévistes

Dans un aussi long conflit, il est pertinent de se demander comment les grévistes ont fait pour survivre au cours de ces 21 longs mois. Ils ont bénéficié d'un large mouvement de solidarité qui s'est manifesté à travers toute la région afin de leur venir en aide. Tout d'abord,

³⁰ *Ibid.*, 12 février 1975, p. A-1 et A-6.

³¹ Michel RIOUX, *Portrait d'un mouvement : CSN*. Montréal, publications CSN, 1^{er} mai 2000, 285 pages.

³² CSN-CEQ. *Histoire du mouvement ouvrier au Québec*. Montréal, CSN-CEQ, 1984, 328 p.

³³ Noël LACAS, *Histoire du Conseil Central des syndicats nationaux de Lanaudière 1887-1987*, Les Éditions du renouveau québécois, 1987, 528 pages.

un front commun est rapidement né dans la région afin de les soutenir financièrement.³³ De plus, de nombreuses soirées de solidarités et des collectes furent organisées. Les travailleurs de toute la région donnèrent généreusement et nombreux furent ceux qui autorisèrent un prélèvement automatique d'un certain montant sur leur paie pour aider les grévistes. Finalement, il faut mentionner l'aide très importante de la CSN qui a puisé dans son fonds de grève. Ces prestations constituèrent la principale source de revenus des grévistes au cours de ces 21 mois.

Analyse des prises de position

Un conflit aussi important pour la région a amené les journaux locaux à prendre position. Assez curieusement, les deux éditorialistes du *Joliette Journal* proposaient des visions différentes du conflit. D'un côté, Jean-Pierre Malo, qui avait une analyse un peu plus antisyndicale des événements, avait plutôt tendance à opter pour la vision patronale. Il souhaitait un règlement rapide de la grève, peu importe les termes du règlement pour les syndiqués³⁴. Par contre, l'éditorialiste Réal Fortier donnait un plus grand appui aux grévistes et blâmait surtout le capital américain pour la lenteur du règlement.³⁵ Cette divergence d'opinion reflète bien la division qui régnait dans la région, où les salariés avaient tendance à appuyer les syndicats alors que le patronat se solidarisait derrière la compagnie.

En dehors de la région, *Le Devoir* fut le seul quotidien à avoir abordé le conflit en éditorial. Il dépeignait la compagnie sous un jour négatif. Elle était décrite comme fortement antisyndicale, inhumaine, retardée et irrespectueuse du travailleur québécois.

Quant à la population joliettaise, il semble que la grande majorité des gens appuyait les grévistes si on se fie aux nombreuses lettres d'opinion dans le *Joliette Journal*. Certaines lettres blâmèrent les

grévistes pour le ralentissement économique qu'a connu la région, mais la grande majorité des auteurs de ces lettres étaient favorables aux grévistes et blâmèrent la compagnie pour ses abus et pour ses tentatives de division de la population joliettaise.

Il faut noter aussi la constitution pendant la grève du Comité des neuf, composé d'entrepreneurs, d'avocats et de prêtres de la région, qui a tenté de solutionner le conflit tout en voulant rester impartial.³⁶ Ils firent parvenir une lettre au président de la compagnie et en vinrent, après une étude en profondeur du dossier, à la conclusion que la Canadian Gypsum manquait inévitablement de bonne volonté. Leur lettre fut publiée dans *Le Devoir* au mois de mai 1974³⁷. Pour eux, la compagnie était pleinement responsable de la violence sur les lignes de piquetage puisqu'elle recherchait un "cheap labour". Ils condamnèrent, eux aussi, le côté antisyndicale de cette multinationale américaine qui n'avait aucune sensibilité pour la cause ouvrière. Les gens de la région n'étaient donc pas indifférents et leurs interventions contribuèrent, selon plusieurs sources, au règlement positif du conflit.

En conclusion, rappelons que cette grève s'inscrit dans le contexte de radicalisation syndicale des années 1970 où le militantisme syndical est à son paroxysme et où les conflits de travail sont fort nombreux et parfois très longs. La grève à la Canadian Gypsum de Joliette représente un de ces longs conflits qui a suscité un vaste mouvement de solidarité dans la région.

Toutefois, ce n'est pas ce trait particulier qui fait de la grève à Joliette un conflit singulier. Il représente un moment important de l'histoire du mouvement syndical au Québec car ce

³⁴ Jean-Pierre Malo, « Les patrons, tous des bandits? », *Le Joliette Journal*, 28 mars 1973, p. A-4.

³⁵ Réal Fortier, « Un appui aux grévistes de la région », *Le Joliette Journal*, 23 mai 1973, p. A-4.

³⁶ *Le Joliette Journal*. Mercredi 15 mai 1974, p.A-1.

³⁷ *Le Devoir*. Mercredi 15 mai 1974, p.6.

conflit et celui de la United Aircraft au même moment ont amené le gouvernement du Parti québécois à modifier le Code du travail en adoptant la loi 45 en décembre 1977. Cette loi obligeait les employeurs à percevoir à la source les cotisations syndicales, une réclamation centrale dans les deux grèves. En plus, elle comprenait des dispositions qui interdisaient l'embauche de briseurs de grève, ce qui n'avait pas d'équivalent dans les autres provinces canadiennes à cette époque. La violence sur les lignes de piquetage à cause de l'embauche de « scabs » à la Canadian Gypsum, à la United Aircraft et à Robin Hood en 1977 a largement contribué à faire prendre conscience à la population et aux autorités gouvernementales la nécessité de légiférer à ce sujet. Il nous apparaît donc évident que le conflit à la Canadian Gypsum a servi à faire avancer les droits des travailleurs.

Depuis 1977, les modifications à la loi 45 s'appliquent toujours, mais seulement aux syndiqués relevant du Code québécois du travail et non à ceux du Code canadien du travail. Ce dernier code permet toujours l'embauche de briseurs de grève, ce qui a toujours pour effet de prolonger les conflits et d'être à la source de violence sur les lignes de piquetage. C'est à se demander si les gouvernements ne bougent pour protéger les travailleurs qu'à la suite de longs et durs conflits comme celui à la Canadian Gypsum. ■



À l'occasion d'une assemblée de solidarité à Montréal, Roger Pelletier, un des dirigeants de la grève à la Canadian Gypsum, s'adresse au public. (*Bulletin populaire*, 24 janvier 1974)

La constitution du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM)

Nous reproduisons deux documents tirés de *La Presse* (2 septembre 1899) et de *La Patrie* (1er août 1919). Le premier est la déclaration adoptée par le CMTM dès sa fondation en 1897. Le second document date de 1919 et présente les amendements qui ont été intégrés dans la constitution.

Historique

La Patrie, 2 septembre 1899

Le Conseil Fédéré des Métiers de Montréal et de la banlieue a été fondé le 12 avril 1897 par quatre associations ouvrières qui s'unirent avec la pensée de se constituer comme le noyau autour duquel devait se former plus tard une association puissante et prospère. Quelques temps avant la fondation du Conseil, ces quatre sociétés qui sont : l'Union typographique anglaise, l'Union coopérative des Platriers et les deux Unions des charpentiers anglaise et française s'étaient réunis à différentes reprises et avaient jeté les bases de cette organisation qui, lundi, donnera au public de Montréal une idée de ce que peuvent accomplir la paix, la concorde combinées avec le labeur et la persévérance.

Les premières tentatives ne furent pas très encourageantes. Il manquait de cet enthousiasme et de cette chaleur si nécessaire aux grands mouvements. Mais bientôt, grâce à l'activité que déployèrent les organisateurs, et surtout à leur talent de persuasion le mouvement prit, petit à petit, une consistance qui s'accrut d'une façon étonnante à tel point qu'une année après elle comptait quatorze unions confondues en une seule avec un même but et une même devise : «Labor omnia vincit.»

Parmi les principaux fondateurs sont : MM. J. Ainey, F.Rébert, W. G. Saur, W.T. bar S. Ware, A. Gariépy, Charles Ryan, Zotiue Delouchamps, F.Denis et ceux des messeurs dont nous publions aujourd'hui les photographies.

Le but de l'organisation tel que rêvée par les organisateurs se dessine dans le préambule au frontispice de leur constitution.

Attendu qu'il est clairement démontré par l'expérience du passé que l'union parmi les ouvriers est une nécessité impérieuse et indispensable afin de combattre les empiètements toujours croissants du capital centralisé et consolidé, et, comme il y a plusieurs questions concernant les intérêts des classes ouvrières qui ne peuvent être traitées convenablement dans les Unions de métiers et de travail agissant séparément, nous croyons qu'il est de notre devoir de fonder une organisation centrale de travail où toutes les associations s'uniront pour aider aucune d'elles en particulier qui aurait à se plaindre de quelque oppression et que toutes réunies ainsi formeront une fraternité luttant pour la protection des classes laborieuses.

En conséquence :

Résolu. – que nous, les délégués des différentes unions de métiers et de travail ici représentées fondons le «Conseil Fédéré des Métiers et du Travail de Montréal» dont le but est d'organiser et

d'unir les classes ouvrières pour leur protection mutuelle, leur éducation et leur avancement social et à ces fins nous adoptons ce qui suit :

Déclaration de principes : Organisation

1. Nous affirmons qu'un des principaux devoirs de ce Conseil est l'organisation parfaite de toutes les classes de travailleurs comme étant le premier pas vers une plus grande liberté industrielle;
2. Nous nous engageons de plus à donner tout secours raisonnable pour aider l'organisation des métiers qui ne sont pas syndiqués et à aider les unions déjà en existence;
3. Nous croyons à la solidarité des ouvriers de toutes les branches de travail et tout admettant le droit qu'ont les sociétés affiliées de conduire leurs propres affaires, nous déclarons qu'il est du devoir de ce corps central d'aider toutes les associations locales dans la défense de leurs droits et chercher à procurer de meilleures conditions de travail à leurs membres.

Éducation

1. Nous déclarons qu'un des principaux buts de ce Conseil est l'éducation, la fondation d'un congrès local du travail où les questions d'un intérêt général seront discutées.
2. Nous nous efforcerons de former une association où les hommes représentant le mouvement ouvrier pourront se rencontrer, se mieux connaître et par là augmenter leurs connaissances, où les idées pourront s'échanger en toute liberté et les graves problèmes de réformes sociales discutés et analysés.
3. Il sera du devoir de cette organisation d'aider la propagande publique des principes de réforme du travail et spécialement celui concernant le mouvement de la réduction des heures de travail tel que formulé par la Fédération Américaine du Travail.

Législation

Nous affirmons que l'intégrité des unions de travailleurs peut se mieux conserver intacte en observant strictement une ligne de conduite d'abstention absolue de toute partisanerie politique et nous déclarons qu'il est imprudent que ce conseil s'engage à supporter aucune organisation politique fédérale, provinciale ou municipale.

Nous recommandons cependant que tout salarié devrait exercer son droit de vote d'une manière indépendante et comme citoyen voter pour les hommes et les mesures qu'il croira les plus favorables aux intérêts du travail sans égards aux partis politiques.

Le Conseil Fédéré ne revendique aucune juridiction sur les actions politiques des délégués individuellement; à moins que dans telles actions ils se soient réclamés de leur qualité de délégués.

Dans ce cas ils seront passibles de la perte de tous leurs droits et privilèges dans ce Conseil.

Nous nous proclamons en faveur d'une législation provinciale et municipale tendant à l'obtention des mesures suivantes, et que c'est le devoir de ce Conseil de se servir de tous les moyens honorables auprès des législateurs afin d'obtenir leur promulgation.

1. La mise en pratique de la réduction des heures de travail pour les employés publics, les femmes et les enfants.
2. La suspension du travail des enfants au-dessous de 16 ans dans les manufactures et les établissements de commerce, et l'élévation de l'âge de l'abandon des écoles pour les enfants à 16 ans.

3. L'abolition du système de donner par contrats les travaux publics.
4. L'acquisition du système de législation tel que formulé dans les principes de «l'initiative» et du «référendum».
5. La réglementation du travail des prisons afin de réduire à son minimum sa concurrence au travail honnête.
6. Une loi de responsabilité des patrons qui ne viendra pas en conflit avec la loi commune du droit de recouvrement.
7. L'obtention d'un salaire identique pour un même travail exécuté par l'un ou l'autre sexe.

Nous avons publié hier la proclamation du Maréchal en chef de la grande parade de lundi. Après la parade, il ne faut pas oublier les amusements au Queen's Park, qui consistent en concerts de fanfares, danses, courses de bicycles et d'une foule d'attractions imaginées pour satisfaire tous les goûts. Il y aura un programme distribué gratuitement le jour de la fête et le public est invité à le lire pour se tenir informé des événements divers de la journée.

Le Conseil des métiers et du travail de Montréal, révisé sa constitution

La Presse, 1^{er} août 1919

Le nouveau programme

Le Conseil des métiers et du travail de Montréal a tenu une séance extraordinaire, hier soir, dans le but spécial de procéder à la révision de sa constitution. La séance était présidée par M. J.-T. Foster, président. Le Conseil avait à délibérer principalement sur la partie en tête de sa constitution, qui est intitulée : «Déclaration de principes». Cette section constitue, en somme, ce que l'on peut appeler le programme politique et économique de ce conseil et des unions ouvrières qui lui sont affiliées.

Les articles amendés et finalement adoptés sont les suivants : Art. 2 – La journée légale de travail ne sera pas plus de 8 heures et la semaine de travail ne devra pas dépasser 6 jours. Art. 3 – Inspection sanitaire par le gouvernement des fabriques, mines, logements et tous endroits où le travail est fait. Art. 4 – Abolition des systèmes de contrats pour toutes les utilités publiques. Art. 5 – Minimum de salaire basé sur les conditions locales. Art. 6 – Exploitation par le peuple et pour le peuple de toutes les utilités publiques. Art. 7 – La taxe unique (single tax); Art. 8. Abolition du Sénat et du Conseil législatif; Art. 11. Interdiction du travail des enfants au-dessous de 16 ans. Art. 13. Règlement des différends ouvriers par voie d'arbitrage volontaire; Art. 14. Vote obligatoire par représentation proportionnelle; Art. 15. Abolition des quartiers municipaux, pour fins électorales et élection des échevins au scrutin de liste; Art. 16. Législation directe par l'initiative, le référendum et le rappel; Art. 17. Suppression du travail des prisons et des écoles de réforme industrielles qui font concurrence au travail libre; Art. 18. Un salaire identique pour les hommes et les femmes faisant le même travail et reconnaissance des droits politiques et civils de la femme. Art. 19. Responsabilité des patrons dans les accidents et les maladies industrielles sous le contrôle du gouvernement; Art. 20. Abolition de tout entraînement militaire et de tous idéals de guerre, dans les écoles et collèges.

Quelques délégués demandèrent que l'enseignement de l'histoire militaire fut également interdite, sous prétexte que cet enseignement est un encouragement au militarisme. Cette suggestion fut repoussée à une forte majorité.

Les départs

Mildred Helfand-Ryerson (1913-2003)

Chris et Andre Ryerson, Judy Helfand, Abby Lippman, Bonnie Cambell.

Mildred Helfand-Ryerson, activiste politique et innovatrice dans le domaine de l'ergothérapie, est décédée le 20 octobre dernier après une courte hospitalisation à l'Hôtel Dieu. Elle avait quatre-vingt— dix ans. Née à Toronto en 1913, elle étudie au Oakwood Collegiate et suit une formation de danseuse, étudiant entre autres à New York avec la compagnie de Martha Graham. Mildred Helfand-Ryerson obtient son diplôme en ergothérapie de l'Université de Toronto en 1931. L'année précédente, un stage d'étude à l'hôpital psychiatrique de Toronto, de triste renommée, l'incite à travailler à l'amélioration de la vie des patients psychiatriques et des autres laissés pour compte de la société. À l'âge de 18 ans, elle entreprend une campagne de porte— à— porte pour recueillir des fonds de la part de médecins, de groupes de femmes et d'autres agences afin de créer un endroit communautaire pour mettre en pratique ses théories sur la réhabilitation par des activités créatrices tel l'artisanat. Les personnes défavorisées pourraient ainsi obtenir une formation en artisanat en plus de vendre leurs productions. L'échec de cette première tentative dans ce domaine la pousse à quitter Toronto. Elle s'en va donc travailler comme ergothérapeute dans un sanatorium privé à Cleveland, Ohio. Des années plus tard, Mildred elle revient au Canada et devient active dans le mouvement politique marxiste. Au début des années 1940 elle rencontre Stanley Bréhaut Ryerson, secrétaire au comité central du Parti Communiste du Canada. À cette époque, il vit dans la clandestinité avec d'autres membres du Parti. Ils s'épousent en 1944 et voyagent ensemble à travers le monde pour accomplir leur travail politique commun.

Madame Ryerson a aussi travaillé pendant plusieurs années comme commis à la « Guild Shop » de Toronto, en assurant la gestion de son kiosque à la « Canadian National Exhibition ». En 1949 elle emprunte \$500 pour ouvrir son propre magasin « The Artisans », au 51 de la rue Gerrard ouest, à Toronto. Elle y vend les oeuvres d'artisans amérindiens et enseigne la bijouterie, le tissage et la poterie à d'autres personnes dont les livres sont aussi vendues au magasin. L'objectif de cette entreprise est non seulement d'aider les personnes à gagner leur vie mais aussi de leur offrir une thérapie par la création artistique. Le logo du magasin « The Artisans », une gravure d'un jeune coq, est devenu le symbole du Village de la rue Gerrard de Toronto (une sorte de « Greenwich Village » torontois).

En 1969 Mildred Helfand-Ryerson déménage à Montréal avec son mari, Stanley Bréhaut Ryerson qui se joint au corps professoral du département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal. Ils achètent une maison sur l'avenue Lorne où, en 1970, ils créent la Fondation Aubin dont le but est de contribuer à l'avancement des connaissances dans le domaine des lettres et des sciences sociales. Elle a été créée en l'honneur de Napoléon Aubin (1812-1890), un démocrate, journaliste, inventeur, professeur, vulgarisateur scientifique et auteur d'ouvrages jugés subversives. À l'heure actuelle, la Fondation organise des conférences et gère la bibliothèque personnelle de Stanley B Ryerson qui comprend plus de 8000 volumes, incluant un certain nombre de livres rares, et près de 1000 revues scientifiques que les chercheurs et les militants peuvent y consulter. Rappelons aussi que le professeur Ryerson est,

en 1972, l'un des membres fondateurs du Regroupement des chercheurs en histoire des travailleurs du Québec (RCHTQ).

C'est à Montréal, en 1971, que Mildred Helfand-Ryerson fonde l'Atelier d'Artisanat Centre Ville. C'est un lieu ouvert tant aux personnes sans emploi qu'aux nouveaux immigrants. On y accueille aussi des personnes éprouvant des problèmes de santé mentale, dont des résidents de maisons d'accueil (« halfway house résidents ») pour qu'ils puissent apprendre des métiers artisanaux favorisant leur insertion créative et utile dans la société. Le produit de leur travail est vendu dans une boutique, nommée Notre Place, que Madame Helfand-Ryerson ouvre à cet effet. Elle est à la fois directrice de l'atelier, du centre de formation affilié à la Commission scolaire et de la boutique jusqu'à leur fermeture en 1988. En 1991, avec ses propres fonds et avec l'aide de subventions, elle loue un entrepôt de 1500 pieds carrés et inaugure le Centre Artisanal des Femmes de St-Henri. Ce lieu va devenir un second chez soi pour de nombreuses femmes qui y apprennent à tricoter, à tisser, à travailler le verre teint, à faire de la poterie ou du batik et surtout à reprendre confiance en elles. Ensuite elle sollicite des fonds de la ville, du Centre Travail-Québec et d'Immigration Canada afin de créer une garderie pour les femmes du Centre. Quelques années plus tard l'atelier déménage sur la rue Duluth où l'on continue de vendre le fruit du travail de ces femmes jusqu'à la fermeture de la boutique en 2002.

Mildred Helfand-Ryerson est demeurée politiquement engagée toute sa vie. Elle était membre active des « Raging Grannies », un groupe d'activistes contre la guerre, en plus d'être membre du regroupement international pour la paix, La voix des femmes/Voice of Women. En 1987 elle est récipiendaire de l'Ordre du Canada pour son travail exceptionnel dans le domaine de la réhabilitation. Enfin, en 1994, l'Université Concordia lui décerne un Doctorat Émérite en Droit en signe de reconnaissance pour l'engagement exceptionnel qu'elle a manifesté tout au long de sa vie.

Elle laisse dans le deuil six nièces et neveux ainsi que leur famille, de même que des centaines d'amis, de compagnes de lutte et de camarades. Sa nièce Judy Helfand rappelle que :

« Même si Millie vivait selon ses idéaux et ses visions elle était loin de vivre dans les nuages. Solidement enracinée dans la réalité de la vie sur terre, elle s'est entouré d'artistes, d'intellectuels, de musiciens, de guérisseurs, de danseurs, de jeunes personnes et de personnes plus âgées. Avec ses camarades et ses amis, elle travailla d'arrache pied pour transformer la dure réalité sur terre en un monde où chacun et chacune pourraient vivre dans la créativité et la joie et ne pas souffrir du manque de besoins matériels. Elle n'était pas le genre de femme à reculer devant un combat ; elle a affirmé son militantisme social et politique jusqu'au jour de sa mort. Symbolisant une vie d'engagement, la première chose que l'on apercevait en entrant dans sa maison était son chapeau des « Raging Grannies », décoré de fleurs, accroché sur le poteau de la balustrade en bas des escaliers là où elle pouvait l'attraper en partant à la hâte pour aller protester et manifester, refusant d'accepter en silence des actions déshumanisantes ou l'exploitation de la part des gouvernements et des corporations. Sa vision d'un monde juste et beau a inspiré son entourage tout au long de sa vie et se perpétuera pour inspirer toutes celles et tous ceux qui savent maintenant qu'elle nous a quittés ».

